

## Délibération n° 20230304-001

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 4 mars 2023

Objet : PROCES-VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL DU  
14 JANVIER 2023

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
23 février 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 80  
Pouvoir : 12  
Votants : 92

Pour : 87  
Contre : 0 –  
Abstention : 3 – (MELIS  
Christian, METZGER  
Pierre, RAZAVET Jean-  
François)

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, ROCHE Alain, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, FAURE Jérôme, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, COUPAT Sylvie, JEROME Christian, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BRIAT Dominique, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves, NURY Jacques, GUELON René,  
LABUSSIÈRE Jean-Marc, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS  
Maryse, GROSLIER Jean-Yves, HAYMA Eric

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LHERMET  
Florence, DOMINGO Marcel donne procuration à SABLONIERE  
Didier, FANJUL José donne procuration à COUDUN Laurent,  
BELGARDE Joseph donne procuration à DUMAS Daniel, PINTE  
Emmanuel donne procuration à CHASSANG Jean-Pierre,  
MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard,  
MORISON Georges donne procuration à BONNET Grégory,  
FALGOUX Jean-Louis donne procuration à GOUTTEBEL  
Sébastien, MAS Gilles donne procuration à DEMAY André,  
DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER  
Christine, GABRILLARGUES Camille donne procuration à  
RAYNAL Roger, FONTENILLE Jean donne procuration à  
LARDANS Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 JANVIER 2023**

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du comité syndical du 14 janvier 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



**territoire  
d'énergie**  
PUY-DE-DÔME

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE

/ 8 MARS 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 8 MARS 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# **PROCES-VERBAL**

## **Comité Syndical**

**Samedi 14 janvier 2023**

*Sébastien Gouttebel* : Je vous présente tout d'abord tous mes voeux pour cette nouvelle année. Je suis d'autant plus ravi que vous soyez là ce matin à nos côtés au vu de l'actualité du moment et des quelques enjeux dont on va parler ce matin. L'occasion aussi, Arnaud, si tu veux bien venir par là s'il te plaît, de vous présenter une de nos nouvelles recrues. Je vais passer le micro à Arnaud et je vais te laisser te présenter.

*Arnaud Rochette* : Bonjour à toutes et à tous, Arnaud Rochette, j'assume les fonctions de responsable administratif et financier depuis le 1<sup>er</sup> janvier au territoire d'énergie, aux côtés de Quentin et puis des élus. Un produit de la fonction publique territoriale et du département, que je connais bien. Au plaisir de vous rencontrer, de faire plus ample connaissance.

*Sébastien Gouttebel* : Ce fut rapide et efficace, mais on peut lui souhaiter la bienvenue à nos côtés. Arnaud est là puisque Joëlle, qui était notre ancienne responsable administrative, nous a demandé un temps de disponibilité que nous lui avons accordé, ce qui nous a conduit à recruter Arnaud. Rebienvenue parmi nous Arnaud, officiellement, et on a besoin de son expertise administrative et financière au vu des enjeux dont on va parler ce matin. On va attaquer. Vous connaissez la règle, pour ceux qui viennent depuis longtemps, on va tester les zappettes si Valérie est prête.

*Valérie Berthelot* : Oui. C'est bon.

*Sébastien Gouttebel* : Testez vos zappettes pour voir si tout va bien. Il y a des pièges. Attention. Appuyez sur le numéro et normalement il n'y a même pas besoin de faire "Ok". C'est bon pour tout le monde ? Valérie, c'est bon pour toi ?

*Valérie Berthelot* : Oui, il y en a cinq à priori qui ont ...

*Sébastien Gouttebel* : Qui ont oublié de zapper, mais ce n'est pas grave. Je vous propose l'ordre du jour que vous avez reçu et qui est riche. Première délibération ce matin, sur l'ordre du jour, c'est l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 octobre. La dernière fois que nous nous sommes vu. Je vous propose, à moins qu'il y ait des questions, des interrogations et des volontés de modifications de passer au vote. On disait tout à l'heure aussi qu'à la prochaine réunion, on ferait un QCM à la fin, test pour voir si tout le monde a bien suivi, ça peut être amusant aussi. Vu le peu de lecture qu'on vous envoie, il nous semblait normal de voir si tout le monde a bien révisé. On attaque le vote, Valérie, s'il te plaît. Comme je ne vois pas, c'est bon pour tout le monde ? Je ne sais pas à combien on en est, Valérie ?

*Valérie Berthelot* : Soixante.

*Sébastien Gouttebel* : Pas de remords ? On clôt le vote, 82.

*Valérie Berthelot* : Potentiellement 87.

*Sébastien Gouttebel* : Potentiellement 87. Écoutez, on va voir si on y arrive aux 87. Merci à tous.

Suite à la démission d'un de nos collègues qui a démissionné de son rôle d'adjoint dans la commune où il était élu, par effet induit, forcément, il n'est plus membre du bureau et on a l'élection d'un nouveau membre du bureau à proposer ce jour. Justement, je pose la question, si quelqu'un souhaiterait devenir membre du bureau.

Je vous ai plombé l'ambiance ? On vous fait peur à ce point ? Je vous promets que personne ne mord.

Oui ? Christine. Christine Lechevallier, pardon. Tu cherchais de l'occupation tout à l'heure. Tu vois, regarde, ça tombe bien.

Est-ce qu'il y aurait une autre candidature ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je vais vous proposer et vous soumet au vote la candidature de Christine Lechevallier. Christine, tu peux dire où tu es cachée, pour ceux qui ne te connaissent pas.

*Christine Lechevallier* : Je suis adjointe à l'urbanisme à la mairie de Beaumont.

*Sébastien Gouttebel* : C'est la grande famille de l'ex-équipement. Une femme de plus au bureau, ce n'est pas mal non plus pour dire clairement les choses. Il y en a une ou deux qui doivent être ravies puisque vous n'êtes pas 5 000 dans la salle. Je vous propose de passer au vote, les collègues.

On arrête le vote. Valérie, tu nous annonces le résultat puisque je n'ai pas de rétro.

*Valérie Berthelot* : Quatre-vingts pour et quatre abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Écoutez, on peut applaudir Christine et bienvenue au club. Il y a déjà une réunion de bureau le 14 février au matin. C'est parti mon kiki, comme on dit.

Toujours pareil, ordre du jour numéro 3 : Élection d'un nouveau membre à la commission consultative mixte paritaire TEPCV. C'est dans le cadre de la transition énergétique et pour la croissance verte que prévoit la création par les syndicats intercommunaux et mixte d'énergie d'une commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement, de faciliter l'échange des données. Est-ce que c'était Daniel qui y siégeait aussi ? Si quelqu'un souhaiterait qu'on poursuive la logique, c'est que la même qui a été candidate le tour d'avant puisse succéder. Est-ce que ça vous irait ? Christine ? Je repropose Christine Lechevallier. Est-ce qu'il y aurait un autre candidat ou candidate ? On va passer au vote, Valérie.

Je vais le dire, notre collègue qui a démissionné, c'est Daniel Leoty. Voilà. Qui était fort marri de nous quitter. C'est ce qu'il nous a écrit. Ce sont les effets induits de son action politique locale aussi. Il était élu à Bagnols, à côté de la Tour d'Auvergne. C'est bon, Valérie ?

*Valérie Berthelot* : 85 pour

*Sébastien Gouttebel* : Je crois qu'on peut aussi applaudir Christine. Il n'y a que 17 réunions par an. On va passer au point quatre. Je vais laisser la parole à Stéphane, mon vice-président sur le rapport d'orientation budgétaire.

*Stéphane Guillaume* : Bien, on commence par les prévisions de recettes 2023, vous les avez à l'écran, selon les deux sections, fonctionnement et investissement. Vous voyez les principales recettes en fonctionnement, c'est la TCFE pour 9 100 000€, la redevance de concession pour 3 millions, la cotisation des collectivités, ça nous fait un peu plus de 3 millions d'euros, et quelques bricoles en recettes exceptionnelles.

Du côté des investissements, la plus grosse part, contribution est participation aux travaux pour 9 millions d'euros. On a une prévision d'autour de 3 millions d'euros de redevance FACE, 1,9 million PCT, FCTVA 2 030 000€ et la redevance liée à l'article huit pour 500 000€. Si on passe maintenant, aux prévisions de dépenses travaux, tout ça reste prévisionnel, car c'est une enveloppe qu'on pourra ajuster par la suite, le total des prévisions, je ne rentre pas dans le détail, vous l'avez sous les yeux, ça représenterait 36 400 000€.

On ne peut pas être plus synthétique que ça. Je suis peut-être allé trop vite. Vous voulez des précisions ? Des détails ? Non ?

*Sébastien Gouttebel* : Non, effectivement, le but était de redonner les grandes masses financières et vous voyez qu'il n'y a pas de grands bouleversements dans l'actualité du syndicat. Toujours des montants et des volumes importants de travaux. C'est important dans l'intérêt de tout territoire. Si ça ne vous appelle pas de questions ou d'interrogations, je vous propose d'acter le fait qu'on ait bien fait le ROB et d'ouvrir le vote. Valérie, s'il te plaît.

*Sébastien Gouttebel*: C'est bon pour tout le monde ? Valérie, si tu peux annoncer le résultat, s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : 84 pour et 2 abstentions.

*Sébastien Gouttebel*: Écoutez, une fois de plus, merci pour la confiance accordée et merci pour l'implication de nos collaborateurs et particulièrement Stéphane qui est très présent aussi dans cette exécution-là. Très efficace.

*Sébastien Gouttebel* : Le point 5 : Décision modificative. Pareil, Stéphane, s'il te plaît.

*Stéphane Guillaume* : Cette décision modificative ne modifie pas le montant total du budget 2022. C'est compte tenu de l'avancement des dépenses pour travaux ainsi que des prévisions du solde d'opérations 2022, il convient simplement d'apporter quelques révisions aux autorisations de programmes qui ont été déjà votées. Vous avez dans l'avant-dernière colonne, révision DM4 2022, les ajustements qui sont faits par programme et si vous regardez la dernière ligne en bas, on arrive, en sous-total, pour les autorisations de programme 2021 à zéro. Il y a des programmes, on rajoute des sous qu'on prend sur d'autres et au final ça s'équilibre. Même chose sur les autorisations de programmes 2022. C'est la page qui suit la page quatorze et là, pareil, avec les plus, les moins, la décision modificative est équilibrée et on a bien zéro au final.

*Sébastien Gouttebel* : Merci Stéphane. Des questions ?

*Luc Levi-Alvares* : Je me présente ?

*Sébastien Gouttebel* : Oui, c'est toujours bien.

*Luc Levi-Alvares* : Luc Levi-Alvares, de Gerzat. Vous parlez de révision d'autorisations de programmes. Il s'agit bien d'autorisations de programmes ou des crédits de paiement de ces autorisations de programmes ?

*Stéphane Guillaume* : Non, autorisations de programmes. Les crédits de paiement, c'est autre chose. Là, c'est dans les autorisations, ça s'équilibre à la fin.

*Luc Levi-Alvares* : D'accord. Vous faites des modifications d'autorisations de programmes à chaque DM ?

*Stéphane Guillaume* : Pratiquement oui. C'est en fonction de l'évolution des travaux, de l'avancée des choses.

*Luc Levi-Alvares* : C'est assez curieux comme pratique. Normalement, si vous voulez une autorisation de programme, vous donnez un volume budgétaire et certes, en fin de programme, on ajuste les choses parce qu'on ne peut pas prévoir au centime près les choses au départ, mais le faire à chaque DM, je n'arrive pas à comprendre tellement la manipulation. Par contre, les modifications de crédits de paiement, ça oui, c'est normal, c'est quelque chose de beaucoup plus dynamique. Si c'est la pratique du territoire d'énergie, je n'ai pas de souci.

*Stéphane Guillaume* : On fait aussi des autorisations de crédits, de paiement, effectivement, quand il y a besoin, oui, tout à fait. Je suis d'accord.

*Sébastien Gouttebel* : Sébastien, s'il te plaît.

*Sébastien Picot* : Si je peux juste apporter une précision. C'est vrai qu'en général on essaye de ne pas trop bouger les AP qui sont votées parce qu'on essaye, dans les prévisions que l'on fait au moment du ROB et puis au moment du vote du budget avec la création des AP, on essaye de fixer la bonne cible. Ce qui peut arriver c'est que sur certaines cibles, on se trompe parce qu'on n'est pas directement à l'origine de toutes les opérations d'investissement qui se créent sur le territoire.

Si, notamment, je prends la dernière ligne, là, vous voyez PT 2022, on rajoute un million d'euros sur une AP qui valait trois millions d'euros, on avait imaginé faire trois millions d'euros sur cette autorisation de programme, qui traite des raccordements pour les maisons individuelles. Pour un certain nombre, on est plutôt sur les opérations de raccordement qu'on est obligés de faire dans le cadre du code de l'énergie et toute demande de raccordement, on est obligé d'y donner une suite favorable. Il se trouve qu'il y a une grosse dynamique en ce moment sur les raccordements exécutés sur le territoire et qu'avec trois millions d'autorisations de programmes en 2022, on ne pouvait pas répondre à l'ensemble des demandes faites par les particuliers, les aménageurs, les acteurs

économiques du territoire. On est obligés de rajouter un million d'euros pour pouvoir passer l'ensemble des bons de commande sur le programme PT 2022.

Qu'est-ce qu'il se passe ? Derrière, comme on ne veut pas changer le montant global des travaux qu'on réalise, c'est pour ça qu'on finit à zéro, on vient piocher dans les autres programmes sur lesquels on voit qu'on a un peu de disponibilité et sur lesquels on n'a pas finalement passé tous les bons de commande et par exemple, si on prend la deuxième ligne PT 2022, on lui retire 790 000 euros parce que finalement on n'a pas eu à passer tous les bons de commande qu'on avait imaginé passer. Voilà un peu la mécanique. Ça peut paraître un peu étrange, j'en conviens, mais c'est vraiment qu'à certains moments, on n'est pas le seul acteur et qu'on est un peu contraint et forcé à suivre des programmes qu'on n'avait pas imaginé suivre au départ, malgré l'histoire qu'on a.

*Luc Levi-Alvares:* Merci de ces explications. Je trouve effectivement que c'est intéressant. Là où ma perplexité continue, c'est, vous êtes en AP millésimé. Le programme, on va reprendre votre programme PT 2022, c'est pour l'année 2022. Nous sommes en 2023 et on modifie l'AP 2022 pour pouvoir mettre en œuvre des opérations qui de toute façon, physiquement, ne vont pas pouvoir se mettre en œuvre avant 2023 puisque vous n'aviez pas les crédits d'engagement nécessaires en 2022. Pourquoi ne pas avoir mis ces opérations, et je suis complètement d'accord avec vous, c'est des choses qui sont obligatoires qu'on est obligés de faire, pourquoi ne pas les avoir mis dans une future PT 2023 ? Tout simplement.

Comme vous l'avez très bien dit, et moi je pense que c'est tout l'intérêt des autorisations de programmes. Les autorisations de programme, c'est fait pour nous donner de la visibilité à long terme par rapport à ce que vous avez présenté, d'ailleurs de manière un peu rapide je trouve, au niveau du ROB, dans les grandes orientations budgétaires de notre syndicat. Partant de là, si on utilise la technique des autorisations de programme, on se doit d'avoir une certaine stabilité et surtout de répartir les grandes masses entre les différents programmes et ça, c'est bien une vision aussi politique de notre action en disant : "On décide d'affecter X pour cent de nos ressources à tel type de programmes exportant de nos ressources, à tel type de programme."

Là, on fait un peu de la cuisine et quand je parle de la cuisine, je suis moi-même cuisinier, ce n'est pas du tout péjoratif, mais je pense qu'on trahit un petit peu l'esprit de la démarche, des autorisations de programmes. D'autant plus que, fort logiquement, et c'est très bien, on est en technique d'autorisations de programmes millésimés et on a toujours l'année d'après pour rectifier le tir si on a fait des manques par rapport à l'année d'avant.

Parce que là, c'est quand même 25 % d'augmentation. Qu'est-ce que je dis ? 33 % d'augmentation, excusez-moi, 33 % d'augmentation sur un programme stratégique et en plus obligatoire. C'est peut-être à nous de nous poser la question, est-ce que c'est raccordements, certes, on n'a pas beaucoup de lisibilité, mais est-ce que les trois millions qu'on avait l'habitude d'affecter à ce type d'opération sont justifiés ? Est-ce qu'on n'a pas intérêt à émettre, à prévoir d'ores et déjà un peu plus de nos ressources pour ce type d'opération ? Si on nous dépasse, tant mieux. Ça veut dire qu'il y a une dynamique de construction intéressante sur le département. Mais de toute façon, on sait bien que ces opérations qu'on a programmées en 2022, elles ne vont pas être réalisées physiquement avant 2023. On peut les mettre sur une autorisation 2023.



*Sébastien Picot* : Oui pour tout ça. Avec la seule petite difficulté, c'est que, les bons de commande de travaux qu'on a passés aux opérateurs économiques dans le cadre de nos marchés pour réaliser ces travaux-là, on les passe sur 2022 et c'est pour ça qu'on a besoin d'augmenter l'enveloppe des AP 2022, parce qu'il a fallu passer les commandes pour que, malgré tout, ces opérations commencent à s'exécuter sur 2022.

*Luc Levi-Alvares* : L'engagement juridique a été fait en 2022. C'est ça que vous me dites ?

*Sébastien Picot* : Oui. Oui.

*Luc Levi-Alvares* : Je comprends mieux.

*Sébastien Picot* : L'autre difficulté que ça peut faire naître, si on imagine dire : "Finalement on avait calibré des montants d'AP un peu trop faibles." On le fait sur la base de l'historique d'une part, et puis on le fait aussi sur la base des opérations qu'on voit se profiler lorsqu'on construit notre orientation budgétaire. On peut se tromper. En l'occurrence, on n'avait pas prévu de dépenser quatre millions d'euros sur l'AP PT 2022. C'est une augmentation significative, c'est vrai, mais à l'inverse, si on disait : "Puisqu'on ne sait pas combien on va dépenser exactement, il n'y a qu'à mettre cinq millions sur chacune des opérations et puis on ajustera à la baisse après, comme ça on aura jamais de dépassement d'autorisations de programmes." Vous convenez que c'est absurde aussi.

Voilà, l'idée c'est d'essayer de pas trop calibrer les AP trop hautes pour justement prévoir, puisqu'on met des CP en face, les crédits de paiement sur les millésimes concernés, parce que c'est ça l'intérêt d'utiliser des AP des CP, c'est-à-dire ne pas mobiliser inutilement des crédits de paiement sur l'année où on a voté les AP, mais de les ventiler sur un, deux ou trois exercices selon les autorisations de programmes. Parce que ces autorisations de programmes, elles n'avancent pas à la même vitesse. Sur l'entretien 2022, la première ligne, on avance beaucoup plus vite que sur la dernière ligne, par exemple. Voilà un peu toute la mécanique un peu délicate. Généralement, ça ne se passe pas trop mal. Les modifications sont plutôt à la marge et visent plutôt à avoir un résultat à zéro à la fin pour éviter de modifier l'enveloppe budgétaire sur la partie investissement. Voilà, j'en conviens, ça peut paraître un peu cuisine, sans caractère péjoratif, mais pour le coup c'est nécessaire au vu des engagements juridiques et au vu d'éviter d'avoir des AP avec des montants énormes qu'on serait obligés d'ajuster à chaque fois à la baisse de plusieurs millions d'euros.

*Luc Levi-Alvares* : Ce qui serait intéressant, c'est que vous nous présentiez en fin d'année, en fait, au début de l'année d'après, le taux d'engagement des différentes AP en fin d'année. De manière à voir, justement, si on n'est pas dans le risque que vous évoquez et auquel je souscris totalement de voter des AP très importantes alors qu'en fait on dégage des prix ensuite. Je vois l'AP 2022 là, c'est l'éclairage public, j'imagine. AP 2022. On a voté en DM1, 2,5 millions et puis ensuite on dégage en fin d'année 790 000, moi j'appelle ça du yo-yo budgétaire. Si on avait inscrit 2,5 millions, c'est qu'on pensait pouvoir engager ces 2,5 millions supplémentaires en cours d'année. Puis finalement, pour des raisons que j'ignore, on les dégage en fin d'année. Ça fait désordre pour une AP.

*Roger Jean Meallet* : Ça nous permet aussi d'avoir un peu plus de latitude, mais du moment qu'on ne dépasse pas une enveloppe globale, pour moi, il n'y a pas de problème particulier.

*Sébastien Gouttebel* : On a une vraie difficulté, si tu permets, c'est qu'on a beaucoup de choses qui ne dépendent pas que de nous. Les travaux en coordination dans les communes et notamment sur l'éclairage public, on a des choses, tiens, il y aura à peu près ça et pour la raison et souvent des bonnes raisons, des décalages dans tous les coins et partout. C'est vrai qu'on serait les seuls acteurs d'un peu tout, on arriverait, je pense, à être encore plus efficaces dans la construction budgétaire, mais on a une multiplicité d'interventions et des inconnues au démarrage. Ça nous fait des contraintes, que tu as bien commencé à comprendre, qui sont là et c'est à nous, justement, le travail de fond qu'on fait en interne, d'être le plus réaliste possible. Parce que derrière tout ça, quand on fait de l'équilibre budgétaire, on pourrait tout exagérer et dire : "Tiens, on va l'équilibrer avec un emprunt fictif d'équilibre et puis on verra à la fin de l'année ce qu'on a réellement fait." Ce n'est pas ce qu'on souhaite. Pour dire clairement, la remarque et la demande sur les crédits de paiement associés, on la fera, il n'y a pas de problème, on le présentera aussi. Voilà, il n'y a pas de problème.

*Luc Levi Alvarez* : J'ai parlé des engagements.

*Sébastien Gouttebel* : Oui, des engagements. On le fera. Il n'y a pas de problème.

*Sébastien Picot* : Voilà, les engagements, les bons de commande passés aux opérateurs économiques, savoir où on en est de l'avancement des commandes passées sur les AP.

*Sébastien Gouttebel* : Ça, il n'y a aucune difficulté à faire puisque c'est notre guide.

*Sébastien Picot* : C'est le guide avant de construire ce document-là, on l'utilise et on regarde où est ce qu'on en est.

*Sébastien Gouttebel* : C'est Ok pour toi ? Dans les explications, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Juste pour info, le ROB, on est passés vite, il y en a 25 pages dans le rapport qui est à été envoyé avec tous les détails. Pour ceux qui ont des questions, n'hésitez pas, c'est l'occasion de le dire, appelez les équipes au bureau qui sont là pour y répondre aussi. Nous aussi, l'Exécutif. Valérie, tu ouvres le vote s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : On a eu des gens qui sont arrivés. On peut monter jusqu'à 90, potentiellement.

*Sébastien Gouttebel* : On va l'atteindre. Pas de regrets. Écoutez, le vote est clôt. Si tu peux annoncer Valérie.

*Valérie Berthelot* : 85 pour et 3 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Merci en tout cas pour le travail de fond, parce qu'effectivement on peut passer vite mais vous vous doutez bien que derrière il y a un travail monstrueux au vu des sommes dont on parle.

Le point six : Engagement des dépenses avant vote du budget. S'il te plaît, Stéphane.

*Stéphane Guillaume*: Là, même principe que dans vos communes. Vous savez que le budget étant annuel, les dépenses de fonctionnement, on peut reporter d'une année sur l'autre à même hauteur que le budget précédent. En ce qui concerne l'investissement, c'est un peu différent. On ne peut engager que le quart des crédits de l'année précédente. C'est ce qu'on vous propose ici pour pouvoir commencer à payer des travaux avant le vote du budget 2023. Les crédits inscrits en dépenses de section d'investissement en 2022 s'élevaient à 49 893 004,32€. Le quart des crédits inscrits, ça correspond à 12 473 251 et 0,08€. C'est la limite qu'on pourra engager avant le vote du budget sur les dépenses 2023. Budget qui sera voté le 4 mars.

*Sébastien Gouttebel* : Ok pour tout le monde ? Valérie, on passe au vote s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : 90 pour

*Sébastien Gouttebel* : Écoutez, merci pour cette confiance et ce vote à l'unanimité. Vraiment, merci.

Point sept : Convention mandat. Vous savez que Sébastien Picot qui est à ma droite, là-bas, qui est notre directeur délégué de la SEMELEC, puisque je rappelle que le territoire d'énergie a un mandataire, la SEMELEC63 et que bien sûr, on leur confie un mandat pour exécuter les travaux dans l'éclairage public, électrification, nos métiers de base, effectivement, avec les équipes de Sébastien qui sont sur cette partie-là.

Le projet de convention de mandat 2023 qui a été remis, vous l'aviez dans vos documents, qui comprend une assistance de la SEMELEC pour 243 000 € TTC qui comprend toute l'assistance administrative, financière, toutes les participations à toutes les réunions, on fera un point tout à l'heure, plans de relance, tous les montages de dossiers de subventions, toutes les réunions diverses et variées que l'on peut faire, tout ce qui peut être fait en accompagnement qui sort de la phase entre guillemets, travaux, c'est 243 000 TTC et d'un montant mandaté de travaux de 36 400 000 moyennant une rémunération de 4 % et de valider l'exécution de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2026.

Voilà sur les grandes lignes. Comme on dit à l'ouest, rien de nouveau dans nos façons de travailler. On a eu la semaine dernière ? Oui, la semaine dernière, un conseil d'administration de la SEMELEC et on travaille en interne, du côté SEMELEC, a une meilleure articulation des taux d'honoraires de ces fameux 4 %. J'en ai déjà parlé plusieurs fois et on reviendra vers vous courant du printemps et plutôt à la réunion du mois de juin pour vous faire des propositions d'évolution pour être le plus efficace possible tout en préservant le budget du syndicat d'un côté et bien sûr les intérêts de la SEMELEC, je vous rappelle, où le syndicat en possède à peu près un peu moins de 85 %. Voilà, sur cette partie-là. Est-ce que ça vous appelle des questions, des interrogations ?

*Gregory Bonnet*: Merci. Ce que tu évoques, c'est pour une modification de la pratique après 2026 ?

*Sébastien Gouttebel* : Non. La pratique, c'est la convention de mandat qui nous lie justement jusqu'à 2026. On va bien retravailler. Il y aura bien une autre convention de mandat puisque la convention de mandat, il y a les travaux de l'année N qui font du, un, deux, trois, vous

savez bien que ça glisse, mais l'idée c'est de revoir et d'avoir une meilleure articulation. C'est une proposition qu'on fera dans le printemps en réunion de travail, nous en interne.

*Gregory Bonnet*: En 2024 ?

*Sébastien Gouttebel* : Voilà, ça sera pour 2024. Pour l'exécution en 2024. C'est clair pour toi, Greg ?

On passe au vote Valérie, s'il te plaît.

Je clos le vote. Merci d'annoncer Valérie.

*Valérie Berthelot* : 85 pour et 4 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Écoutez, merci.

Le point 8 : Avenant cinq à la convention de mandat 2019. C'est de proroger la convention de mandat 2019 qui normalement s'étalait sur trois ans mais, pour toutes les raisons que vous comprenez de décalages de chantiers cause Covid et j'en passe et des meilleures et approvisionnement de chantiers, on a quelques chantiers à la marge qui vont se finir là, et le bon sens nous fait proroger jusqu'au 30 juin 2023. Sébastien, si tu peux apporter quelques petits points d'éclaircissement.

*Sébastien Picot* : Oui, je pense qu'au moment où on a rédigé ça pour le bureau de décembre, on avait encore 19 affaires à solder sur les 800 et quelques dossiers de l'année 2019. Pour éviter d'arrêter les opérations et de relancer des bons de commande pour payer uniquement le solde, on décale un petit peu la date de fin de mandat de la mission de SEMELEC 63. Voilà la raison principale. Sachant que par rapport aux opérations qui seraient subventionnées par des investisseurs tiers type État ou région, on est à jour, on a soldé l'ensemble de ce qui devait être soldé, on n'a pas de difficultés. Ce sont vraiment des fins d'opérations qu'on a du mal à terminer avant cette fin d'année 2022. Voilà.

*Sébastien Gouttebel* : Ok pour tout le monde ? Valérie, on passe au vote.

On clôt le vote. Merci d'annoncer Valérie.

*Valérie Berthelot* : 86 pour et 3 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Merci. On va passer maintenant au point 9 : Convention financière 2023 avec l'ADUHME. Là, il faut être vigilant. Il faut bien rigoler, mais vous le savez depuis très longtemps que le territoire d'énergie souhaitait travailler avec l'ADUHME. Ce n'est pas maintenant, ce n'est pas plus que souhaité, c'est maintenant le travail avec l'ADUHME et Rémi, qui à mes côtés et qui au-delà d'être premier Vice-Président du territoire d'énergie est aussi Président de l'ADUHME. C'est vrai que dans les discussions, on gagne un peu de temps et vous rappelez que je suis aussi au conseil d'administration et Gregory aussi au conseil d'administration de l'ADUHME. Il nous apparaissait important de s'appuyer sur les expertises, le savoir des uns et des autres. Rémi, tu pourras compléter si tu veux, mais c'est le but. En 2022, on a conclu une convention, effectivement, qui avait pour but la réalisation d'une étude de préfiguration nécessaire à la candidature pour gérer le fonds de chaleur de

l'ADEME. Pour tout ça, on fera un petit point tout à l'heure dans les informations, mais effectivement, tout se passe bien.

Pour 2023, dans la continuité de la présente convention, il est prévu un partage des missions permettant de mener à bien le contrat de chaleur. Les missions de l'ADUHME qui sont définies : participation à l'élaboration d'un programme, organisation et propositions de visites techniques, relais d'information du dispositif sur le territoire, accompagnement technique du maître d'ouvrage, des bureaux d'études, accompagnement du territoire d'énergie dans l'instruction technique des dossiers, des demandes d'aides, des porteurs de projets, capitalisation données pour aider le TE63 au vu de l'état d'avancement de la production de chaleur renouvelable à l'échelle départementale. La convention prévoit une participation du TE aux dépenses effectuées dans le cadre des missions qui sont confiées à l'ADUHME, à la hauteur de 41 666,67 pour 2023. Rémi, si tu veux compléter, s'il te plaît.

*Rémi Chabrilat* : Très simplement, un élément important, c'est concrètement l'ADEME qui va, on le verra tout à l'heure dans les points d'info, confier au syndicat une enveloppe financière destinée à financer vos projets de l'ordre de huit millions, c'est un peu d'argent. Dans ce cadre-là, l'ADEME y compris, finance une part, enfin, il y a une enveloppe qui est attribuée au syndicat, pour des actions d'animation, d'instruction, etc. Donc, les 40 000€ et quelques, qui seront reversés à l'ADUHME le sont, si nous en décidons ainsi, si vous en décidez ainsi puisque je ne prends pas part au vote, ces 40 000€ et quelques viennent de l'ADEME, concrètement. C'est de l'argent que l'ADEME verse au territoire d'énergie pour l'animation et l'instruction et comme on se répartit l'instruction entre, en gros, une dimension plus procédurale pour laquelle on vous le dira aussi, on est en train de recruter quelqu'un, et l'ADUHME pour la partie technique, dans le prolongement de ce que l'ADUHME fait déjà pour vous en fait. Voilà comment ça s'articule.

*Sébastien Gouttebel* : Ok pour tout le monde ? S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote. Pardon, il y a une question. Oui, s'il te plaît, reprends un micro.

*Luc Levi-Alvares* : Sur le fond, je suis complètement d'accord avec la démarche et merci pour l'explication qui nous a été donnée en matière financière puisque finalement, ça va être une opération neutre pour notre budget. Moi, j'ai un problème de pure forme et je suis désolé, mais dans le rapport, dans le dossier qui nous a été remis, la délibération numéro neuf n'existe pas. On n'a pas la pièce. Moi, je m'abstiendrais là-dessus, mais pour une raison de pure forme, je suis désolé, mais je demande à ce qu'on soit vigilant.

*Rémi Chabrilat* : Ça a été envoyé hier parce que les services y travaillaient encore hier matin, si je ne m'abuse.

*Sébastien Gouttebel* : Les dernières réunions ont été début janvier avec l'ADEME et dans nos articulations, il faut bien que dans les clés de répartition, et tu le comprends bien, qu'on soit le plus juste possible aussi pour éviter de créer des impairs dans le fonctionnement futur des deux structures.

*Luc Levi-Alvares* : Tout à fait, mais le diable est toujours dans les détails et c'est dans les clauses des conventions que les choses sont intéressantes. Là, la présentation générale,

comme je l'ai dit en préambule, elle est parfaite et j'y souscris totalement. Le diable est dans les détails et on ne les a pas, les détails.

*Sébastien Gouttebel* : Hier soir tard, on est d'accord. Hier après-midi, pardon. Je vous propose de passer au vote.

Si ça ne bouge plus, on clôt et Valérie, tu nous annonces le résultat, s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : 81 pour et 6 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Écoutez, merci.

C'est pareil, le point 10 : Prolongation du marché des bornes de recharge de véhicules électriques, qui était de 2017. Sébastien, s'il te plaît.

*Sébastien Pico t* : On avait signé un accord-cadre avec un opérateur économique pour aller faire le déploiement d'un réseau de bornes sur le territoire Puydômois et en assurer l'exploitation, la supervision et la maintenance et offrir du service aux utilisateurs. En raison de la crise Covid, nous avons déjà proposé de décaler la fin de ce marché d'un an et de porter jusqu'à cinq années la durée de cet accord-cadre. Des difficultés d'approvisionnement sur des matières premières sur certains éléments constitutifs du réseau nous ont été signifiées par l'opérateur économique il y a quelques mois de ça. Forcé est de constater qu'au 21 décembre 2022, date normalement de la fin de cet accord-cadre qui avait une durée de cinq ans, on n'a pas réalisé la totalité des travaux qui étaient entendus dans le cadre de ce marché.

Il était difficile de relancer une consultation alors même que l'infrastructure n'était pas terminée pour aller chercher une exploitation et supervision pendant quelques années. Il vous est proposé, comme il a été proposé au bureau, de prolonger encore pour une année la durée de cet accord-cadre. L'idée étant de finir le déploiement, il reste quelques bornes à mettre en service, les installations sont largement réalisées et ça nous permettra, pour construire le nouveau marché, d'avoir aussi un retour d'expérience de fonctionnement de la quasi-totalité de l'infrastructure en service, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

L'idée c'est de vous proposer cette solution-là avec deux demandes de la part du cocontractant, c'est un avenant, il faut qu'il y ait accord entre les parties. La première demande, c'est de modifier un prix au bordereau de prix unitaire, qui est le numéro 156 qui ne reflète plus la réalité des coûts économiques sur cette prestation-là. De la même manière, un certain nombre d'articles sont soumis à une révision puisque c'est un marché à prix ferme, mais actualisé en fonction des bons de commande, d'utiliser dans le cadre de cette prolongation, une augmentation de 1,145 au lieu des 1,088. Voilà le résumé de cet avenant qui vous a été proposé dans les documents.

*Sébastien Gouttebel* : Merci pour l'explication Sébastien. Là aussi je crois que c'est juste faire preuve de bon sens que d'avoir une année de visibilité et ça va nous permettre, effectivement, au printemps de travailler sur la nouvelle passation du marché pour retrouver le futur opérateur qui nous entretiendra et gèrera nos bornes et d'avoir de la lisibilité, ce qu'a très bien expliqué Sébastien. S'il n'y a pas de questions, d'interrogation, je propose.... Oui, s'il te plaît. Faites passer un micro.

*Luc Levi-Alvares* : Je suis désolé, mais, comment vous dire les choses ? On a un marché, enfin, on a un programme millésimé avec un marché. Le problème c'est que je n'ai pas le marché initial sous les yeux et je ne connaissais pas les clauses d'actualisation. C'est juste un marché à prix ferme, actualisé. C'est bien ce qui nous a été expliqué ? Il y a des clauses d'actualisation qui sont prévues avec un bordereau de prix qui avait été validé à l'époque et sur lequel il y a eu une mise en concurrence. Déjà, je pense que, la modification du prix BPU est illégale, dans le cadre d'un marché ferme à prix actualisé. Vous allez me donner vos arguments, mais dans mon esprit c'est ce n'est pas possible puisque ça fausse les règles de la concurrence qui avait été adoptée initialement. Ensuite, l'actualisation a été prévue sur la base d'un certain nombre d'indices. Je ne sais pas lesquels vous avez utilisés, mais les indices existaient. Ce que je ne comprends pas, c'est ce 7 % que vous évoquez, si ça résulte de l'application pure et simple des indices qui avaient été retenus à l'époque du marché, ou si vous êtes en train de nous proposer un nouvel indice d'actualisation. Quand je parle d'un nouvel indice, ce n'est pas une nouvelle valeur d'un indice, c'est un nouvel indice. À ce moment-là, là aussi, je me pose la question sur la légalité de changer l'indice d'actualisation, alors qu'il y avait un marché qui était prévu initialement avec quelque chose.

*Sébastien Picot* : On prend deux points. Le bordereau de prix, effectivement, il était connu à l'origine. La durée était connue aussi, c'était quatre ans. On décide de le prolonger d'une année entre 2021 et 2022, sans modification particulière de la part des cocontractants, c'est-à-dire TE63 et l'opérateur économique, en l'occurrence la SPI. Lorsqu'on rediscute avec eux d'une éventuelle prolongation, ils nous disent deux choses.

La première chose, c'est que le prix de l'article 156, aujourd'hui, c'est une prestation pour permettre à la SPI, qui est l'opérateur économique, d'avoir un compte ouvert pour nous, pour encaisser les recettes de facturation du service de mobilité électrique et aujourd'hui, l'opérateur, qui est un opérateur, un organisme bancaire, lui facture ses frais à hauteur des 188€ pour l'année à venir au lieu de 146€. Ce n'était pas prévisible au départ, il n'était pas prévisible qu'on prolonge d'une année, ni même de deux ans de la part de l'opérateur économique et il n'était pas prévisible que les frais bancaires augmentent de manière significative entre le moment où on a signé le marché et le moment où on entend le prolonger d'une année. Pour une condition d'imprévisibilité, une raison externe aux parties, voilà ce qu'on met en avant.

La deuxième chose, effectivement, c'est un marché à prix ferme. Il est actualisable. L'indice qu'on utilise, il est marqué, c'est l'ICHT-M. Actuellement, si on utilise les règles qu'on a dans notre cahier des charges administratives et particulières pour actualiser ses prix, les prix pour l'année à venir 2023 d'exécution des prestations sur les articles qui sont concernés par cet indice d'actualisation, parce que ce n'est pas le seul que nous utilisons, conduit à une actualisation à 1,088. Ce sont principalement des prestations de main-d'œuvre qui sont visées par cette actualisation ICHT-M, les articles au bordereau qui sont liés principalement des prestations de main-d'œuvre.

Dans l'avenant qui est proposé, il y a un petit peu plus de détails et comme c'est principalement de la main-d'œuvre, aujourd'hui l'opérateur économique nous dit : "Sur ces prestations-là, avec un tel taux d'actualisation, c'est trop faible pour contenir l'augmentation." C'est prévisible là aussi, c'est ce qu'il met en avant. On n'avait pas prévu une inflation à ce niveau-là, on n'avait pas prévu une hausse des salaires à ce niveau-là. Pour le coup, on est d'accord pour signer un avenant, sous réserve qu'on modifie, sur les

prix bordereaux concernés, l'indice d'actualisation que l'on utilisait jusqu'à présent et en le substituant par 1,145 au lieu de 1,088. Les deux utilisent plutôt les critères de conditions d'imprévisibilité.

Le volume financier. De tête comme ça, je ne vais pas aller le citer, mais sur le premier on utilise douze fois 188 moins 146, 12 fois 42€. Voilà ce que ça va nous coûter en plus.

*Luc Levi-Alvares* : Non mais--

*Sébastien Picot* : Et sur la partie basse, je ne sais pas. Christophe ?

*Christophe Jarleton* : Le fonctionnement est de l'ordre de 50 à 60 000 € par an. Ça va augmenter de 1,145 moins 1,088, on fait le calcul. 60,000€.

*Sébastien Picot* : 7% de 60 000 €, c'est ça ? 4 200 plus 400 €, on est à 4 500 € de surcoût sur une base annuelle de 60 000 €, c'est ça ?

*Christophe Jarleton* : C'est ça. Sur la base des dépenses qu'on a effectuées au cours de l'année 2020-2021.

2022, on ne connaît pas encore les chiffres.

*Sébastien Gouttebel* : C'était important de rappeler les volumes financiers. Dans ce cadre-là ça nous semblait impossible, les deux, c'était vraiment la prolongation à notre demande aussi.

*Luc Levi-Alvares* : Merci pour ces explications. La théorie de l'imprévisibilité, on la connaît bien.

*Jean-François Bizet* : L'imprévision, vous voulez dire.

*Luc Levi-Alvares* : L'imprévision, comme vous voulez. Oui. Merci monsieur. Toutes les communes et leurs syndicats sont aujourd'hui soumis à ce genre de pression je pense qu'il faut qu'on soit extrêmement vigilant sur l'application de cette mise en œuvre. Vous vous rappelez les volumes financiers et vous avez raison, ça permet d'atténuer les choses, mais on n'atténue pas les conséquences de certains principes qui vont nous impacter dans les années à venir. C'est pour ça que moi je suis extrêmement vigilant.

Sur le premier point, j'ai bien compris la situation. Je vois que c'est une tierce personne qui intervient et que là, effectivement, on ne peut pas maîtriser les choses. Sur le deuxième, je ne comprends pas très bien. Peut-être que l'indice ICHT-M n'était pas adapté, mais il n'empêche que c'est celui qui a été mis en œuvre dans le cadre de ce marché et qu'une prolongation d'un marché ne doit pas remettre en cause les fondamentaux de ce marché-là et notamment de ses indices. Je suis beaucoup plus sceptique sur le deuxième. Le premier, j'ai compris, je suis d'accord, ça ne pose pas de soucis. On peut faire valoir la théorie de l'imprévision.

*Sébastien Picot* : Il ne s'agit pas sur le premier de la théorie de l'imprévision, mais plutôt d'un caractère lié à l'imprévisibilité. Les deux existent dans le cadre des marchés publics. La



théorie de l'imprévision est beaucoup plus complexe à mettre en œuvre puisqu'il faut regarder le fait d'avoir actuellement ou sur une période donnée, des dépenses qui sont très conséquentes pour l'opérateur économique qui intervient pour le compte de la collectivité qui lui confiait un marché, au regard de l'exécution globale du contrat. Il ne s'agit pas de ça ici, il s'agit de mettre en évidence qu'il y a des conditions externes imprévisibles, limitées dans le temps, limitées sur une partie seulement du marché, pas sur les autres prestations, et de dire que pour ces raisons-là, je modifie à la marge, dans un temps limité puisque c'est le cas, c'est une année seulement, quelques articles ou quelques conditions économiques du marché.

Ce n'est pas un bouleversement de l'économie générale du contrat qui est mis en avant ici. C'est plutôt, à cause de conditions externes, imprévisible au départ, des modifications pas forcément très substantielles, on a cité le montant, mais qui font que l'opérateur économique ne pouvait pas les prévoir. Il ne pouvait pas prévoir qu'on demande de signer des avenants de prolongation ce n'était pas prévu au départ et il ne pouvait pas prévoir que certaines dépenses augmentent de cette manière-là et que les indices d'actualisation prévus, par exemple, ne le prévoyait pas, voilà. Donc l'indice ICHT-M évolue très peu et pourtant ce sont des prestations de type main-d'œuvre et je ne l'ai pas sous les yeux, j'essaie de le retrouver, mais l'évolution, je crois, est de l'ordre de 2,4 % sur une année. Vous savez comme moi que l'inflation est loin d'être à ce niveau-là. Voilà les raisons pour lesquelles il nous demande sept % et pas deux et demi.

*Sébastien Gouttebel* : Ok pour tout le monde ? Je vous propose de passer au vote, s'il vous plaît.

C'est bon Valérie. Je clos. Tu peux annoncer le résultat ?

*Valérie Berthelot* : 78 pour, 4 contre et 7 abstention.

*Sébastien Gouttebel* : Merci.

Le point 11 : Avis sur le SDRVE à transmettre au préfet. Là aussi, on vous a envoyé le lien effectivement pour aller lire tout ça. Vous rappelez dans les préambules que la loi d'orientation sur les mobilités, a donné la possibilité à chaque collectivité et établissement publics titulaires de la compétence IRVE, de définir un schéma directeur. Vous rappelez que ce schéma directeur, nous, la métropole doit mettre en place des zones à faible émission. La métropole est obligée. Comme la métropole nous a confié la compétence, on devait effectivement réaliser ce schéma directeur pour son compte et il nous a semblé, on l'a dit plusieurs fois, logique et sage de le faire à l'échelle départementale, et tout ça en interaction avec nos collègues, bien-sûr, d'Auvergne-Rhône-Alpes et nos voisins de la Creuse et de la Corrèze, sur les choses qui ont pu être faites.

Derrière tout ça, c'est coordonner les maîtres d'ouvrage publics et privés, la cohérence entre les politiques locales mobilités et la protection de la qualité de l'air, du climat, de l'urbanisme et de l'énergie, adapter l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local au transit. Sur l'état d'avancement, on a eu de nombreuses réunions, effectivement, des webinaires. Notre bureau d'études a travaillé avec tous les opérateurs, ce que je viens de dire. Effectivement, on a arrêté un principe et dans ce schéma-là, de se donner le temps aussi de retravailler avec les territoires. J'ai proposé au bureau, et c'est ce qui a été écrit dans ce schéma, on n'a pas mis de volume financier parce que derrière tout ça, il faut qu'on règle beaucoup de

choses. On va redéployer quelles bornes ? Où ? Réellement ? Sur quelle participation financière des territoires ? On a aussi tous ces éléments-là qu'il faut qu'on règle.

La loi a prévu, effectivement, de déployer des centaines et des centaines de bornes, d'intégrer les parkings. D'intégrer, c'est bien, mais derrière, dans la loi, il n'y avait pas écrit : "Qui c'est qui paye ?" Là, le Vice-Président finance qui est à mes côtés, mais je crois que tout le bureau, à l'unanimité, a dit : " On va être prudent. On a fait le schéma, on a travaillé avec tous les opérateurs, on est en train de finir, vous l'avez entendu, notre phase de déploiement de la petite centaine de bornes qui nous appartient pour le compte du territoire du Puy-de-Dôme." Maintenant on va entrer aussi dans les phases de discussions, de voir comment on s'organise. Le coup d'après, je vous le résume un peu comme ça, parce qu'effectivement, une des grandes choses sur ce partie-là.

Le rapport indique le nombre de points de charge actuellement existant au projet qui s'élève à 460, publics et privés. Nous, on en a une petite centaine. L'effort résiduel à l'échéance 2025 est de 612 points de charges, en plus. Dans toute cette partie-là, il y a 325 points de charge pour un usage de recharge résidentielle, ce sont des puissances de 3,7 à 7 kVA, dix points de charge pour un usage de transit puissance supérieure à 50 kW et 277 points de charge pour un usage à destination. Dans ces éléments-là, il faut bien qu'on retravaille avec les territoires, de nombreux territoires ont fait des remontées pour qu'on soit visible. La proposition qui vous est faite ce matin, c'est de donner un avis favorable, et vous l'avez compris, qui est sur la prudence de l'investissement, puisque ça, il faut qu'on le définisse avec tout le monde. Voilà, je vous le résume très rapidement, la proposition qui est faite, puisqu'on doit transmettre ce schéma au préfet qui doit prendre un arrêté pour acter le fait qu'on l'ait fait et pour être en conformité avec la loi. J'ai beaucoup parlé, mais c'est la sagesse. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ? Oui, s'il te plaît.

*Vincent Turlonias* : Bonjour, Vincent Turlonias, pour l'Agglo Pays d'Issoire. On a un certain nombre de bornes, installées déjà depuis un certain nombre d'années. Pour participer à ce schéma de déploiement des bornes de recharge, nous, on aurait souhaité et on le demande déjà depuis deux ans, d'avoir les fréquentations et les consommations de chaque borne installée chez nous pour avoir une analyse fine des choses, il faut commencer par ça. Ça fait deux ans qu'on demande. J'espère et je pose la question de savoir, si enfin, on aura accès aux consommations et aux fréquentations des bornes qui sont installées sur notre territoire.

*Sébastien Gouttebel* : Je redis oui, effectivement, et ce qui est surtout important, ce que Sébastien a dit tout à l'heure aussi avec la prolongation de contrat sur le sujet d'avant, c'est que pour le moment on n'a pas eu de vraie année sur les fréquentations. Vous le savez tous, avec les mises sous cloche, avec les phases, on n'avait pas le droit de bouger, ainsi de suite, et c'est en train de repartir. Clairement, ce que tu dis, on en a parlé tous les deux, on le sait, typiquement, il y a certains points de recharge qui avaient été choisis, mais refaire un peu d'histoire pour tout le monde. Vous aviez bénéficié sur l'Agglo Pays d'Issoire à l'époque dans le cadre du TEPCV de 80% de financement sur l'installation des bornes. C'est vrai que, c'était formidable, le Territoire d'Énergie a apporté, le SIEG à l'époque, pour dire on en met partout et parce que c'était très bien financé. Là aussi, les règles du jeu ont sacrément évolué, le coût de l'énergie a sacrément évolué. On a un travail, on a réunion la semaine prochaine je crois. C'est lundi, en interne, pour retravailler, justement, sur tous ces sujets-là. Parce que

la facturation qui est proposée à l'utilisateur, tout de suite, elle a duré, mais on doit passer aussi à des mixtes à mon avis durée, puissance délivrée ou que puissance.

Ce sont des choses qu'on doit arbitrer pour le futur et regarder, effectivement, ce que tu dis, l'utilisation réelle des bornes. On sait bien que l'immatriculation du nombre de véhicules et c'est exponentiel en ce moment puisque tout pousse dans le dos pour passer à ça. On peut qu'espérer qu'il y ait un meilleur usage mais, tout de suite, malheureusement partout, pour tous ceux qui ont déployé, on creuse du déficit, il n'y a pas d'ambiguïté, je l'ai dit plein de fois, tout de suite, c'est un service qui est déficitaire et il est hors de question, et c'est bien ce que j'ai toujours dit, que ce soit que Territoire d'Energie et indirectement les collectivités, puisque dans la règle du jeu initial, c'est les collectivités qui payent le fonctionnement et entre ce qui a pu être annoncé et les coûts qu'il va y avoir là, on est à un ratio qui est là aussi sur du quasiment fois deux et demi ou des choses de ce type-là. C'est bien pour ça qu'il faut qu'on remette tout à plat, mais je te remercie effectivement de reposer la question parce que c'est bien au cœur de nos préoccupations.

*Vincent Tourlonias*: J'en profite pour rebondir justement sur les coûts de fonctionnement puisque le contrat initial prévoyait un déploiement de 100 bornes ou quelque chose comme ça. Il y a des coûts de maintenance, c'est bien logique de service téléphonie, etc. Sur l'Agglo Pays d'Issoire, on a bien compris qu'on a dû supporter l'ensemble des frais liés à l'installation de 100 bornes, quand il y en a eu que 20. C'est vraiment quelque chose que j'aimerais qui soit abordé lors de cette réunion. Je ne sais pas si ce n'est pas lundi ou mardi?

*Sébastien Gouttebel* : C'est lundi, oui.

*Vincent Tourlonias* : Parce qu'il y a des choses à voir

*Sébastien Gouttebel* : On est bien au cœur du sujet. Promis, on reviendra vers toi. Est-ce que ça vous apporte avant que je passe sur l'avis sur le SDIRVE ? mais vous avez bien entendu ce qu'a dit le collègue de l'Agglo Pays d'Issoire ? Investir, je crois qu'on pourrait toujours, mais si on n'a pas derrière le coin de l'oreille l'idée du fonctionnement futur, on a des collègues qui nous annoncent, je crois que c'était la Loire des 300 000€ de déficit annuel. Ça pique. Ça aussi, dans la loi, ce n'est pas prévu qui investit et qui paye les déficits de fonctionnement. Tant qu'on n'a pas un volume d'utilisation suffisant, il faut être prudent. Je vous propose de passer au vote.

Valérie, s'il te plaît.

*Sébastien Gouttebel* : Je clos. Oui, tu annonces Valérie, s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : 87 pour et 3 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Merci. On enverra cela dès lundi à Monsieur le Préfet, à ses services. Là aussi, ça rejoint un début de discussion précédente. On va vous demander une délégation consentie au bureau sur les marchés 2022-2025. On a avec nos entreprises prestataires de services des circonstances imprévisibles. Ces mêmes entreprises qui travaillent pour nous, vous les connaissez tous. J'ai reçu toutes les responsables d'entreprises, deux représentations syndicales. J'espère les dire dans le bon ordre, le SERS et le SRER qui,

effectivement, regroupent et reviennent voir effectivement ceux pour lesquels ils travaillent. On les a reçus une première fois parce que là aussi, dans les choses qui n'étaient pas prévues, c'est comment on approvisionne un chantier avec l'explosion des coûts, avec la difficulté de trouver de la matière. Si on prend le cas des transformateurs, il y a que trois fournisseurs, il y en a un qui dit : "Plus de dates pour fournir." L'autre dit : "50 semaines." Il n'a pas osé écrire un an, mais globalement on est à un an, avec des prix qui ont explosé.

J'ai reçu début décembre ou juste avant mi-décembre, avant les fêtes, toutes les entreprises qui travaillent pour nous, un soir au bureau et qui sont venues, effectivement, nous faire part de leurs difficultés à équilibrer leur marché. On a fait un gros point l'autre fois en réunion de bureau parce que là aussi, on a signé des marchés avec des entreprises sur des bordereaux de prix sur lesquels s'appliquent des actualisations qui sont prévues par les décrets qui sortent et qui permettent de les appliquer. Dans nos discussions, ce qu'on leur a dit, on n'était pas fermé aux négociations. Ce qui vous est proposé, effectivement, c'est qu'on puisse discuter et continuer à discuter avec eux, mais que cette discussion puisse être faite et produite par le bureau, et pas que l'exécutif, parce que les mêmes entreprises, sur les câbles de réseaux utilisés en électrification demandent 15 % d'augmentation sur quatre articles. Les postes de transfo c'est 30 % sur 17 articles, les travaux de génie civil demandent 30 % sur quatorze articles. Ça, c'est ce qui demande, ce n'est pas ce qu'on souhaite faire, vous le comprenez bien.

Pour être transparent, effectivement avec vous le comité syndical, il faut bien qu'on vous explique que les mêmes entreprises viennent nous voir et c'est tendu avec les équipes au quotidien parce que sur les chantiers, quand c'est le moment de payer, ils disent : "Là, il faudrait me compter du caillou." Oui, mais il n'y en a pas. "Là, il faudrait le compter à part." Oui, mais il y a un bordereau de prix et tout de suite c'est devenu très complexe. Tout de suite, on a demandé, effectivement, à ces mêmes entreprises de prouver les choses parce qu'ils nous ont présenté, ce sont des choses avec des moyennes. La moyenne c'est bien, mais ça parle peu. Il faut bien qu'ils puissent nous prouver l'achat qui est en difficulté, que ce soit pour des câbles ou des transformateurs. Chaque entreprise a sa méthode d'achat différente. Ce qui est valable pour une, ne l'est peut-être pas pour l'autre. De ce côté-là aussi, puisqu'au titre de l'économie, vous savez bien qu'ils ne veulent pas tout mettre sur la table les uns devant les autres. La concurrence, elle est là aussi, ils sont solidaires pour aller demander des sous, mais après, dans les faits, ils ne sont parfois pas si solidaires que ça. Voilà où on en est, nous, dans nos discussions, on a dit qu'on n'était pas fermés à discussion puisqu'on pourrait rester comme ça, clairement, mais avec des écarts et notamment sur les transformateurs, pas de la faute de ce qu'on avait produit dans le bordereau de prix qu'on avait validé parce qu'on avait déjà actualisé et ce qui avait été proposé dans l'actualisation du bordereau de prix, les transformateurs, les postes étaient déjà en train d'exploser, les prix, on en avait tenu compte quand les entreprises l'ont signé, mais là, effectivement, ce n'est plus du tout en phase. Il y a des actualisations de prix sur, je le fais court, l'éclairage public, on est autour de 12 %, c'est bien ça Christophe ? Je te vois, je le fais de mémoire, et avec le volet électrification, on doit être autour de six sept. Avec des vrais écarts.

Le volet éclairage, l'actualisation, globalement, ce n'est pas là-dessus qu'ils couinent, vous voyez bien, mais par contre pour l'électrification, ils nous expliquent que ça pèse dans l'équilibre. Est-ce que c'est à nous de maintenir la rentabilité d'une entreprise? C'est une bonne question. Est-ce que c'est à nous de dire Ok, on cède ? C'est une autre bonne

question. Tout de suite, je ne sais pas répondre à ces deux questions. Il faut effectivement qu'on puisse travailler, et la proposition qui vous est faite, c'est qu'on puisse consentir effectivement au bureau, et ça fait l'occasion de les remercier, parce que quand on réunit le bureau, je vous promets qu'on n'est pas huit dans la salle, tout le monde se déplace et joue le jeu, et qu'on puisse travailler finement. Peut-être qu'à l'arrivée on ne validera rien, mais là aussi, sur les volumes financiers, si on devait valider ces propositions-là, là aussi je le fais de mémoire, ça conduirait à augmenter nos marchés de travaux d'autour de sept à huit %, mais quand on rajoute sur les sommes qu'on a mis avant, ça fait plus de deux millions d'euros.

Les deux millions d'euros, on les prend où ? Que sur le syndicat ? Que sur les collectivités locales ? J'ai déjà annoncé à l'Assemblée générale que les actualisations de prix allaient conduire les estimations qu'ont signé les collectivités, ça ce sont les actualisations, on y contraint, on a les revoir et les participations communales aussi puisque nous, on a fait du moitié-moitié, souvent, sur beaucoup de sujets. Voilà où on en est si on venait à ramener ça en pourcentage du volume des travaux, plus de deux millions d'euros, ce n'est pas rien. Ça demande un gros travail de fond et peut-être qu'à l'arrivée on ne signera rien, mais par contre ça va être tendu.

Voilà, pour vous dire clairement les choses avec les entreprises qui travaillent pour nous au quotidien, avec certaines entreprises qui ont clairement dit : "Quand nos collaborateurs donne les ordres de service de démarrage de travaux, je ne commanderai pas le matériel." Pas du chantage, mais presque quand même. Avec des entreprises dans d'autres départements qui ont fait bloc en disant : À partir de maintenant, on ne commande plus rien." Pour essayer de mettre la pression. Vous doutez bien, quand on a des grands groupes, parce que derrière tout ça, il y a du Vinci, du Bouygues, du Eiffage, ils ont bien les remontées de tous les territoires, de tous les départements, de ce qu'il se pratique. Tout de suite, il y a une vague de fond partout en France qui va taper à la porte des syndicats pour leur dire ça serait drôlement bien si vous pouviez nous lâcher ça et nous lâcher ça.

On n'est pas tenu, il y a des actualisations, mais il nous a semblé honnête, aussi de continuer les discussions. Voilà, je ne sais pas si j'ai été clair dans mes propos, mes explications, mais voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui. Parce que repasser ça et retravailler en assemblée plénière, vu le nombre d'heures qu'on va avoir à passer pour entrer dans le détail factuel des éléments et pas dans des moyennes potentielles, ça nous semblait sage comme proposition. Je ne sais pas si ça vous appelle des interrogations de votre part, mais c'est ce qu'on a validé en bureau la dernière fois. C'est clair pour tout le monde ? Écoutez, je le soumets au vote. Merci.

Valérie, tu nous annonces le résultat s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : 80 pour, 2 contre et 7 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Merci. Préparez-vous, le bureau, comme on dit.

Le point 13, enfin, dit-il. Enfin. Depuis le début de notre mandat, on l'avait dit le jour où, effectivement, on est élu, moi président et certains d'entre vous, vice-président et d'autres membres du bureau, qu'on souhaitait, effectivement, aller sur la prise de nouvelles compétences pour être dans la bonne actualité. Enfin, aujourd'hui à l'ordre du jour, on peut vous présenter cette modification des statuts. Création d'une nouvelle compétence optionnelle, réseaux de chaleur. Vous avez vu qu'on a abordé un petit peu le sujet tout à

l'heure quand Rémi, effectivement, dans nos partenariats avec l'ADUHME. Quentin nous fera un petit point, je lui laisserai la main pour nous faire le point d'actualité de nos relations, où on en est avec l'ADEME. Investir dans les énergies renouvelables pour le compte des collectivités, mais pour notre compte à nous. Habilitier Territoire d'Energie pour accompagner les collectivités sur le sujet de la transition énergétique, là aussi c'était une vraie interrogation, mise à jour en fonction des évolutions réglementaires, ce qui nous semble effectivement logique. Sur la modification, création et rédaction de la compétence réseaux de chaleur, Quentin si tu veux nous faire le point s'il te plaît.

*Quentin Ranoux* : La création de cette compétence, finalement, elle s'appuie sur un article du code général des collectivités territoriales, on n'a pas réinventé l'eau chaude, c'est quelque chose qui est déjà bien défini dans ce code général. Nous on s'appuie sur cet article pour créer cette nouvelle compétence de réseau de chaleur. Quand on parle de réseaux de chaleur, c'est vraiment dans le sens d'un réseau public de distribution avec vente de chaleur à des tiers. Par exemple, c'est une chaufferie centrale qui va alimenter un collège, des bâtiments communaux, des logements sociaux. Il faut qu'il y ait plusieurs abonnés différents sur le réseau auxquels on vend de la chaleur. C'est vraiment ce type de projet qui est visé par cette nouvelle compétence.

Et si on passe à la diapositive suivante un petit peu sur le décryptage de cette nouvelle compétence, concrètement comment ça va se passer ? C'est la commune qui transfère sa compétence de distribution de chaleur ou de froid au territoire d'énergie si elle le souhaite, TE63 l'accepte et une fois que ça c'est fait, c'est Territoire d'Energie qui investit l'outil de production, qui contractualise avec les abonnés du réseau les termes de vente de la chaleur et c'est TE63 qui va aussi exploiter le réseau, éditer les factures, etc. L'intérêt, pour les communes, c'est quoi ? C'est d'avoir un service public délégué au territoire d'énergie sur toute cette partie production d'énergie renouvelable et distribution de chaleur renouvelable.

*Rémi Chabrilat* : Un micro commentaire, on le verra après, c'est important. On propose de prendre une compétence qui nous permettrait de réaliser nous-mêmes le syndicat et d'exploiter nous-mêmes des réseaux sur le territoire d'une commune qui le souhaiterait. On a besoin d'avoir cette compétence-là pour pouvoir faire autre chose qui sera peut-être un cas qui intéressera certains et qui, en tout cas qui n'est pas mal développé par d'autres collègues, c'est éventuellement de construire en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte d'une commune qui reste maître du jeu, etc., mais qui estime qu'elle n'a pas les moyens techniques, humains, nécessaires pour porter le truc. Cette option qui vient d'être présentée par Quentin, c'est l'option maximaliste. On a besoin d'avoir le droit de faire cette option maximaliste pour pouvoir éventuellement prendre des options intermédiaires en fonction de ce que souhaiteront les communes. Voilà. Et un des articles suivants va nous amener à ça.

*Sébastien Gouttebel* : Et un des articles suivants va nous amener à ça. Sur tout ce qui est production d'énergie renouvelable et transition énergétique, là aussi, je crois que l'actualité ne nous pousse que dans le dos. Effectivement, une nouvelle loi a été votée mardi soir sur l'accélération de la transition, effectivement, et notamment le photovoltaïque. Il faut qu'on soit présent, vous le savez tous, on l'a dit, à toutes les réunions aux côtés des collectivités

locales pour être un tiers de confiance pour notre compte, pour leur compte, pour qu'on puisse apporter les bons conseils. L'idée derrière tout ça, c'est aussi de créer de la richesse qui reste sur les territoires, et pas que ce soit que le privé qui vienne s'en emparer. Derrière, il y a de la richesse potentielle, des recettes nouvelles et là aussi, il ne faut pas qu'on loupe le coche, il faut qu'on puisse accompagner au mieux toutes les collectivités. Quentin, si tu veux continuer les précisions.

*Quentin Ranoux* : Sur la première activité annexe, puisqu'on sort un petit peu du cadre de transfert de compétences comme pour les réseaux de chaleur, l'éclairage public, etc. Dans nos activités annexes, on s'appuie sur un article aussi du code général des collectivités qui permettrait à Territoire d'Energie d'investir dans des nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables. On parle bien de nouvelles capacités et pas forcément de reprise existante. Cette compétence-là nous permet aussi de prendre des participations dans des sociétés de production d'énergies renouvelables, des sociétés exclusivement consacrées à ça. C'est un peu ce qu'on fait avec la SAS Puys d'Énergies ou en collaboration avec le département, et c'est ce qui peut nous permettre aussi, éventuellement, de créer une SEM de production d'ENR.

C'est vraiment cet outil-là qui va permettre au Territoire d'Energie de pouvoir engager des investissements pour produire des mégas watt heure d'énergie verte sur le département. Un petit point pour reprendre un petit peu la suite de Rémi sur la maîtrise d'ouvrage déléguée des chaufferies. C'est vrai qu'on avait besoin de cette compétence transférable aux syndicats pour pouvoir s'appuyer sur cette compétence et tricoter un petit peu autour d'autres prestations de services ou de prestations, on va dire, qu'on peut convenir via des conventions entre le Territoire d'Energie et les et collectivités, de pouvoir faire de la maîtrise d'ouvrage déléguée ou tout autre type de prestation dans le cadre de ces compétences. En conclusion sur ces activités annexes, on a aussi tenu à expliciter davantage toutes les actions en termes d'accompagnement, de soutien sur le territoire par exemple, ou sur des groupements d'achats, des choses comme ça, on a tenu aussi à expliciter un petit peu plus dans les statuts afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et qu'on soit bien légitime à faire tout le travail qu'on fait aujourd'hui, et qu'on va continuer de faire sur la transition énergétique pour les collectivités.

*Sébastien Gouttebel* : Tout ça, un gros travail administratif, parce que si on en est là aujourd'hui, la première année, effectivement, la commission dédiée en interne avait rencontré les collègues voisins, on allait dans la Loire, il y a eu un gros travail, effectivement, d'appropriation du sujet parce qu'on va dire que les voisins ont quand même un coup d'avance, pour dire clairement. Ils s'étaient posés la question bien plus tôt que nous. Il était important, nous, on a un modèle qui nous plaît bien, on l'a dit souvent, c'est le modèle de la Loire mais qui ont plus d'une dizaine d'années d'avance c'est un modèle qui est à atteindre, c'est un objectif derrière.

Un gros travail administratif et c'est l'occasion aussi de.... C'est aussi pour ça qu'on avait recruté Quentin, qui est directeur du territoire d'énergie, c'était dans sa feuille de route, comme on dit, et l'occasion de remercier notre collègue Jean-François Bizet, qui est dans la salle, de son travail et on a profité aussi de, cher Maître de ton analyse juridique auprès de nos services, puisqu'on s'est appuyé aussi sur des avocats spécialistes du sujet. Tout ce qu'on vous propose aujourd'hui, vous doutez bien et je l'avais dit, que tout a été validé en

amont par la préfecture et par les services du contrôle et du bureau de la réglementation, sinon, on ne serait pas là ce matin. Voilà, je suis plutôt fier, content de l'implication, effectivement, de tous les élus, des collaborateurs et de pouvoir proposer, maintenant, on va être dans le jeu de la consultation des collectivités adhérentes, on sera sur une prise de compétences pour le côté ENR plutôt au mois de juin, je pense, Valérie ? Le temps que ça fasse le tour des popotes des compagnies, facile ? Septembre. C'est frustrant...

*alérie Berthelot:* Il y a trois mois...

*Sébastien Gouttebel:* Il y a trois mois. Voilà, mais le temps qu'après que la Préf collecte tout et nous fasse l'arrêté définitif, il faut un peu de temps, c'est pour ça que quand je dis juin, vous voyez que la réaction dit en septembre. La dernière petite modif qu'on a faite, il a fallu plutôt six, on est bien d'accord ? Voilà, c'est ça. Je ne sais pas, mais on l'avait dit, ça fait deux ans, plus de deux ans qu'on en parle, on y est ce matin, je ne sais pas si ça appelle des questions, des interrogations de votre part ? Dominique, s'il te plaît.

*Dominique Jarlier :* Merci. Bon, moi je trouve cette idée intéressante. Ce qui m'inquiète c'est qu'on risque de se trouver avec le syndicat comme délégataire de service public pour l'ensemble des communes. Est-ce que ça, ce n'est pas un peu inquiétant ? Puis, j'ai nos amis Dalkia et Engie, ils vont faire la gueule.

*Sébastien Gouttebel :* S'ils font la gueule ce n'est pas grave, ça leur passera. Faut leur souhaiter. Merci Dominique. Pour la question plus technique administrative, je repasse le micro à Quentin.

*Quentin Ranoux :* Sur ce sujet on va dire de la concurrence avec des opérateurs économiques sur le territoire, on ne se positionne pas vraiment sur les mêmes types de projets. L'idée aussi de cette création de compétences, c'est d'être complémentaire sur, on va dire, sur les petits réseaux de chaleur ruraux où aujourd'hui les gros opérateurs économiques que sont EDF, Engie, etc., ont du mal à se positionner. Parce que, volume financier, on va dire trop petit pour leurs exigences en termes de mobilisation de capital. L'idée c'est vraiment de venir en secours de ce cas-là et de pouvoir utiliser un moyen de faire financer par un opérateur public départemental des opérations qui seraient, peut-être, trop volumineuses pour des communes de petite taille ou des communes plus rurales.

Parce qu'un réseau de chaleur, ça reste un gros investissement. C'est un gros investissement technique, c'est un gros investissement humain, mais aussi financier. Dans le cadre de petits réseaux de chaleur ruraux, ça peut être vite, un gros sujet pour des petites communes. L'idée de cette compétence, c'est vraiment ça, c'est de pouvoir prendre la suite un petit peu du privé sur des sujets sur lesquels ils ne vont pas pour pouvoir apporter cette compétence-là. On est donc bien dans du cadre de transfert de compétences, c'est quand même la commune qui a la main sur son projet, si elle décide de le porter soit elle-même, donc là, nous on pourra accompagner la collectivité a en termes de maîtrise d'ouvrage délégué ou si elle souhaite, effectivement, déléguer sa compétence au Territoire d'Energie, on pourra l'exercer via le transfert de compétences. On est sur un mode de fonctionnement un peu différent de la DSP où, effectivement, c'est la sphère privée qui va gérer les relations avec les abonnés.



*Rémi Chabrilat:* Pour ajouter une petite chose, par ailleurs, ça ne veut pas obligatoirement dire qu'on exploitera physiquement nous-mêmes. Comme un certain nombre de communes, on peut prendre un exploitant, quelqu'un qui assure les permanences le dimanche et voilà. Tout ça, c'est parfaitement envisageable, mais comme l'évoquait Quentin, c'est quand même important, enfin tu le sais bien puisque tu es dans la situation intermédiaire des projets sur lesquels est allé, Monsieur le Maire de Rochefort-Montagne, tout le monde a remarqué, qui exploite un réseau de chaleur sur lequel il y a un opérateur qui a répondu à une DSP à une époque. Actuellement, il ne se bousculerait peut-être pas au portillon sur ce type de projet.

Je ne pense pas qu'il y ait de concurrence vis-à-vis des opérateurs, mais comme vient très bien de le dire Quentin, plutôt une complémentarité. Après, on pourra se retrouver avec tous les cas de figure, des cas de figure où la collectivité aura gardé elle-même tout le truc, investi, gère, etc. Comme certains courageux dont tu fais partie l'ont fait, d'autres situations où elle s'appuiera sur le syndicat pour monter le truc et d'autres situations où elle nous demandera si on ne veut pas faire là, voilà.

*Dominique Jarlier :* Puis une troisième situation de délégation de service public avec des opérateurs qu'on a cités, se retrouver à soit renouveler la convention, soit demander au SIEG prendre la compétence.

*Sébastien Gouttebel:* Et typiquement, sur ce que tu dis Dominique, on a déjà été, puisque si c'est là aujourd'hui, c'est qu'on en parle depuis un moment, et on a été sollicités dernièrement aussi par une commune qui souhaiterait, effectivement, qu'on les accompagne, qu'on les aide à mieux gérer ce qu'ils ont déjà fait. On leur a dit il faut qu'on soit compétent, ça doit être Saint-Germain, tu l'as dit toi-même. Effectivement, Dominique, ce que tu dis, on en est bien conscients et tout le monde n'a pas la possibilité, on peut tous avoir l'envie, mais derrière l'investissement et ce que tu as pu faire à Rochefort-Montagne ou ce qu'ils ont pu faire à Saint-Germain, effectivement, ça reste compliqué et c'est bien l'intérêt du poids et de la force du syndicat de pouvoir se structurer pour qu'on puisse mieux aider nos collègues et les communes qui se poseront la question à terme. C'est clair pour tout le monde ? Oui. S'il te plaît. Attends le micro s'il te plaît, puisque c'est tout enregistré, sinon ça ne prend pas.

*Non identifié :* Est-ce que vous avez réfléchi à la possibilité de vous investir, si l'on peut dire, dans la production de gaz, de biogaz ?

*Sébastien Gouttebel :* Dans les productions ENR, il n'y a pas de filtre. Effectivement, l'idée c'était de commencer par le photovoltaïque parce que c'est un peu plus simple, on est bien d'accord, mais on a bien cité tous les cas de figure. On est bien d'accord. Il n'y a pas d'énergies renouvelables, on n'a pas fait un sous-focus en disant : "On ne fera que ça." On est bien d'accord.

Ça comprend l'hydroélectricité, la géothermie, l'éolien, la chaleur. Enfin voilà, il y a, tous les, entre guillemets, on a tous mis. D'autres questions, interrogations ?

01:23:15

*Non identifié :* La méthanisation aussi ?

*Sébastien Gouttebel* : Oui, ça peut. La méthanisation, ça peut. Je vous propose de soumettre au vote, s'il vous plaît, les collègues. Valérie.

On va dire que le vote est clos. Valérie, tu nous annonces le résultat.

*Valérie Berthelot* : 88 pour, 1 contre et 2 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Écoutez, je crois qu'on peut être satisfait du travail fait depuis deux ans et un score presque nord-coréen, comme tu dis. Ce temps d'approbation effectivement de nos nouveaux statuts va aussi nous permettre de communiquer auprès des collectivités adhérentes et de commencer à leur expliquer tout ce que cela va mettre derrière. Merci en tout cas pour ce vote qui me va droit au cœur.

Le point 14 : Mise en place du télétravail. Vous le savez tous, effectivement, les lois aussi évoluent. Le télétravail maintenant fait partie de choses qui se pratiquent dans de nombreuses entreprises. L'amélioration de la qualité de vie au travail des agents en trouvant une meilleure articulation entre la vie privée et la professionnelle, en réduisant la fatigue, le stress lié aux transports ainsi que les risques d'accident. Modernisation de l'administration en mouvement, management centré sur l'autonomie et la responsabilité et promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La protection de l'environnement par limitation des déplacements. Effectivement, on a reçu un avis favorable puisque vous savez qu'avant on prend une délibération de principe, il y a eu un avis favorable au comité technique du 22 novembre 2022, et maintenant il appartient au comité de valider définitivement la mise en place du télétravail. Je propose un jour par semaine. Pardon, ce que dit Quentin. Un jour par semaine.

*Quentin Ranoux*: Sur demande de l'agent--

*Sébastien Gouttebel* : Sur demande de l'agent et validation. Pour qu'on crée l'articulation, que tout le monde ne soit pas là, oublie de venir le même jour et ainsi de suite. Vous vous doutez bien que tout est prévu derrière. On passe au vote Valérie.

*Sébastien Gouttebel*: On clôt le vote. Valérie, s'il te plaît.

*Valérie Berthelot* : 82 pour, 4 contre et 3 abstentions.

*Sébastien Gouttebel* : Merci. Maintenant, on en a parlé, effectivement, et c'est l'occasion d'en reparler : Création d'un poste de Catégorie A, chargé de financement de transition énergétique. Dans le cadre de la convention entre le Territoire d'Energie, l'ADEME et l'ADUHME, on a besoin de recruter un chargé de financement en transition énergétique. Son rôle principal est la gestion en collaboration avec l'ADEME, le financeur, l'ADUHME, le partenaire technique puisque précédemment on a parlé de notre convention qui nous lie, du contrat chaleur renouvelable sur le département du Puy-de-Dôme, ainsi que la recherche, l'instruction et le suivi des dossiers de financement des projets de transition. Pour mener à bien cette mission, Territoire d'Energie souhaite recruter un poste de Catégorie A. Derrière tout ça, vous vous doutez bien que les communes qui vont venir nous voir, il y va y avoir une grosse instruction, c'est nous qui allons porter l'instruction des dossiers de subvention pour le compte de l'ADEME. Il faut bien quelqu'un qui soit en

capacité à le faire et qui maîtrise le sujet administratif, d'où la volonté de créer ce poste qui est prévu dans notre convention avec l'ADEME. On est bien d'accord, Quentin ? Qui est finance, on est bien d'accord. Je ne sais pas si ça appelle des questions, des interrogations? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.  
On clôt le vote.

*Valérie Berthelot* : 90 pour et 1 abstention.

*Sébastien Gouttebel* : Comme on est devin au Territoire d'Energie, vous vous doutez bien que pour être efficace, on avait attaqué un peu la campagne de recrutement puisque le poste était financé. Comme on en parle de cette convention aussi avec l'ADEME depuis de nombreux mois, les entretiens ont été conduits hier. On a une candidate qui a été retenue. C'est bien ça Rémi ? Puisque vous avez conduit les entretiens hier, qui devrait prendre ses fonctions plutôt dans deux mois, c'est bien ça ?

*Stéphane Guillaume* : On n'a pas encore la date, mais oui, ce semestre. La candidate qui est retenue travaille actuellement à la région Centre-Val de Loire et il y a le délai de mutation pour venir chez nous, il faut qu'elle ait un délai de préavis pour mettre un terme à son contrat et on l'aura d'ici début avril. On va essayer de faire en sorte de la recruter au plus tôt, mais là, ça dépendra de son employeur actuel pour la libérer aussi.

*Sébastien Gouttebel* : C'est plutôt une bonne nouvelle et on a eu des candidats et il faut quand même des gens qui soient qualifiés pour traiter tout ce genre de dossier et le but étant derrière, de trouver le meilleur financement possible pour ceux qui vont vouloir jouer. Ce n'est pas que de rester de l'instruction du dossier chaleur, c'est d'aller chercher ailleurs du complément de financement, c'est bien l'idée générale aussi.

Derrière tout ça, le point 16 : Modifications du tableau des effectifs. Ça, c'est la suite logique, vous avez l'habitude maintenant qu'on fasse évoluer le tableau des effectifs. Je propose de passer directement au vote. Merci.

*Sébastien Gouttebel* : C'est bon Valérie ?

*Valérie Berthelot* : 90 pour  
Il y a eu plein d'arrivées.

*Sébastien Gouttebel* : On est de plus en plus nombreux. C'est chouette et c'est bien.

Point 17 : Conventions d'adhésion aux contrats du Groupe d'assurance statutaire 2023 au Centre de gestion 2023 2026. Il s'agit de souscrire aux contrats d'assurance couvrant les risques statutaires. Le Centre de gestion souscrit un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité, établissement public, les résultats de la consultation lancée et que vous m'autorisiez à signer tous les documents qui permettent de bénéficier du travail du Centre de gestion. Je vous propose de passer au vote.

C'est bon Valérie ?

*Valérie Berthelot* : 90 pour.

*Rémi Chabrilat* : De plus en plus nombreux et de plus en plus d'accord.

*Sébastien Gouttebel*: C'est ça. Point 18 : La convention cartographique TE63 et ENEDIS. Ce point-là me permet effectivement, et je laisserai la parole tout à l'heure, de saluer Pierre François Mangeon, directeur territorial d'Enedis et Manuel Alvarez, son adjoint, qui sont à nos côtés ce matin. Pierre-François aura bien quelques mots à nous dire, peut-être de délestages ponctuels, mais de méthodes de travail et de non-délestage, mais de la méthode de travail, ce dont on disait mercredi quand on était ensemble à la préfecture, qui a pu conduire pour repérer des bâtiments, mais tu nous l'expliqueras mieux que moi tout à l'heure, s'il te plaît, Pierre-François. C'est important, effectivement, qu'Enedis soit à nos côtés dans l'assistance puisque je vous rappelle qu'on a signé un joli contrat de concession en juin 2021 qui nous lie pendant encore quelques années, on va dire 28 et demi. C'est ça, ça passe vite. Déjà un an et demi, mais on laissera la parole à Pierre-François tout à l'heure. Dans nos interactions, c'est que les données cartographiques moyenne échelle fournies par le concessionnaire au concédant, elles traitent des échanges de données cartographiques moyenne et à grande échelle, des modalités de consultation des données cartographiques. Je vais demander à Sébastien Picot de nous faire un petit point technique pour vous expliquer un peu mieux que moi ce que ça comprend derrière.

*Sébastien Picot* : Ce qu'il y a, c'est que tu viens de résumer ce que j'avais écrit et le point technique va être délicat, cher Président.

Plaisanterie mise à part. C'est une partie de la suite logique du nouveau modèle de cahier des charges de concession dont tu as rappelé qu'on avait fait la signature au mois de juin 2021. Des accords sont intervenus entre notre Fédération nationale, la FNCCR, France Urbaine et Enedis au sujet d'échanges cartographiques, notamment pour améliorer finalement, la connaissance et les échanges de données entre l'autorité concédante TE63 et Enedis sur le territoire, en l'occurrence Puydômois. L'idée c'est de réussir à partager des informations qui sont profitables aux deux parties et même un peu plus à l'ensemble des parties adhérentes, en tout cas membre de TE63 pour avoir accès à des jeux de données fiables, fiables mises à jour régulièrement sur les données patrimoniales, sur les réseaux existants et sur les conditions dont on peut arriver à faire les modifications, c'est-à-dire des renforcements, des remplacements de réseau, des déplacements d'ouvrages en fonction des besoins identifiés communément avec Enedis.

Il y avait des conventions historiques qui existaient un peu sur ces thématiques-là. Elles étaient vieillottes, elles ont été largement remaniées à l'occasion du modèle de cahier des charges version 2017 que nous avons signé en 2021. On n'était pas d'accord, côté TE63 sur la formulation d'un certain nombre d'articles, dans les conventions qui étaient celles de 2017. On a attendu la nouvelle version pour se remettre autour de la table parce qu'il n'était pas possible de modifier certaines clauses nationales. Ça a été amendé, suffisamment pour qu'on puisse ambitionner de les signer une fois que vous nous aurez donné ce pouvoir-là. En tout cas, pouvoir de signature au président. Voilà, je ne fais pas beaucoup plus long. On est vraiment sur des bases de données cartographiques patrimoniales qu'on utilise nous pour nos travaux et qu'on met aussi à disposition de l'autre côté lorsqu'on fait des travaux pour Enedis.

Et vous avez vu que le résumé ne correspond pas à ce qu'il y a dans le rapport. Le rapport est effectivement parfois compliqué à lire, on est bien d'accord. Je vous propose de passer au vote les collègues.

C'est bon Valérie. Merci d'annoncer.

*Valérie Berthelot* : 88 pour.

*Sébastien Gouttebel*: Merci.

Maintenant : Informations sur le groupement d'achat d'électricité : le lot infructueux, le lot quatre quand on a fait le groupement d'achat d'électricité. Ça va permettre de répondre aussi à quelques questions, aux interrogations puisque l'actualité est riche à ce niveau-là en ce moment. Sébastien Si tu veux bien nous faire le rappel de pourquoi c'était infructueux, s'il te plaît.

*Sébastien Picot* : Sur cet accord-cadre , on avait quatre lots et on a toujours quatre lots. Trois lots étaient des lots classiques pour les segments de marché compris entre zéro et 36 KVA pour le lot numéro trois, entre 36 et 250 pour le lot numéro un et supérieur à 250 kilos pour le lot numéro deux. On avait créé au moment de l' accord-cadre un lot un peu spécifique où on imaginait avoir une électricité verte qualifiée de haute valeur environnementale. À ce moment-là, un certain nombre de collectivités avaient intégré quelques sites de leur consommation et de leurs besoins en prévisionnel dans ce lot, pour avoir une électricité avec des critères, on va dire de verdissement, peut-être un peu plus fort que sur les autres lots. Force est de constater que lorsqu'on a remis en concurrence le 6 octobre 2022 comme les trois lots que nous avons aussi par ailleurs, les prix que nous avons obtenus pour ce lot sur la partie mise en concurrence auraient conduit à multiplier le prix de fourniture par sept. La commission d'appel d'offres a décidé de relancer ce lot en changeant légèrement les clauses techniques du cahier des charges dans un cahier des clauses spécifiques.

On a remis en concurrence le 8 novembre en acceptant d'embarquer dans ce lot haute valeur environnementale, un prix indexé sur l'énergie électronucléaire, le mécanisme Arenh. On a obtenu de meilleurs prix, c'est vrai, mais ça conduisait toujours à multiplier par 5,75. On a eu que deux offres. Il n'y avait que trois titulaires de l' accord-cadre et il n'y en a que deux qui ont répondu. L'un a répondu un peu à côté du cahier des charges modifié, on était coincé pour retenir son offre, elle était qualifiée d'irrégulière et l'autre, elle était juste inacceptable à 5,75 fois le prix qu'on avait par rapport à 2022. On a décidé en commission d'appel d'offres de ne pas attribuer le lot numéro quatre au titre de 2023-2024, parce qu'on avait la possibilité de reverser les sites, les 120 sites concernés sur les lots numéro un, deux et trois en utilisant une clause de flexibilité qu'on avait sur ces marchés-là, puisque les seuils de puissance et le type de contrats permettaient de les réintégrer. Voilà la décision qu'on a prise et ce lot ne sera pas attribué au titre de cet accord-cadre .

*Sébastien Gouttebel* : Effectivement, ça fait râler parce que les mêmes collègues et les mêmes collectivités qui avaient souhaité se dire : "On est d'accord pour payer plus cher, mais on va favoriser de la production d'énergie locaux et des choses de ce type-là". Ça pique. Les mêmes fournisseurs qui, il y a deux ans, expliquaient ça coûte 120 quand ça a coûté 60, parce que c'est une autre façon de produire. Ça coûtait plus 120, ça coûtait jusqu'à, on avait vu un prix à 1800, je crois, sur un créneau horaire. C'est complètement décorrélé du coût de production. C'est complètement fou. Ça permet de lancer l'introduction dans sûrement les questions que vous posez tout de suite, liées à ce coût de l'énergie. Tous les titulaires du groupement d'achat, tout de suite, je vais faire des généralités, Sébastien va rentrer un peu plus dans le technique, à la mesure de ce qu'on peut savoir tout de suite. Je le dis bien parce qu'il y a les annonces qui sont faites au quotidien. J'étais au congrès des maires avec

certaines d'entre vous à Paris au mois de novembre, c'était vers le 20 novembre, vous voyez que ça fait deux mois. Premier ministre, Président de la République, Christophe Béchu, tout le monde annonce des mesures et des mesures et des mesures. Les bouts de circulaires et les bouts de choses commencent à arriver, mais clairement, pour nous, tous ceux qui sont dans le groupement de commandes et titulaires avec nous ne peuvent pas sortir tout de suite. On est tous solidaires. On a quelques collègues que ça agace et qui voudraient bien sortir, mais on n'est pas légitimes à leur dire : "Oui, sort."

Dans ce qu'on vient de signer, c'est EDF qui est notre fournisseur tout de suite. On a des clauses, on est à plus cinq % et moins cinq % parce que lui, il garantit un volume d'achat aussi, il va bien acheter derrière. On a, entre guillemets, un peu fait mais c'est aussi l'occasion de rappeler que quand il s'est fait ces groupements d'achat, que ce soit supporté par le département avec l'aide de l'ADUHME ou celui porté par Territoire d'Energie, au démarrage, on avait gagné de l'argent. Le fait d'avoir du volume et du nombre et ça a été un peu moins vrai le deuxième coup et là, jamais personne n'aurait pu imaginer ce qu'il se passe tout de suite, pour dire clairement les choses. L'actualité est folle parce que toutes les professions, il n'y a pas que les collectivités, mais tout le monde est touché et les particuliers, à un moment ou l'autre, ça va arriver aussi parce que la protection qui peut être faite, elle va être faite pendant encore combien de temps et à quel prix ? Il y a un côté qui anxiogène à ce côté-là. Pour l'exemple, ma petite structure maternelle qui payait 18 000€ d'électricité et le groupement d'achat fait que, si on fait fois trois, passe à plus de 50 000. Quand on gère une maternelle et des services périscolaires, on gère que du déficit vous voyez à peu près le déficit quand on n'a pas de recettes propres ce que cela va impacter.

On est tous dans le même bain, on est solidaire au travers du groupement d'achat. Effectivement, tous les jours dans les communes, on reçoit des mails divers et variés et de la DGFiP : envoyez l'attestation à votre fournisseur de l'électricité. Ça arrive dans tous les coins, sauf qu'on est bien titulaire et solidaire d'un groupement de commandes et on est contraints parce que tout de suite je ne peux pas et nous ne pouvons pas autoriser de notre fait, une commune à sortir de cet accord-cadre qu'on a fait et qu'on a monté ensemble. C'est compliqué. Je vous garantis que les téléphones sonnent au bureau, que ce soit le mien, mais ceux de tout le monde, et tout le monde appelle tous les jours pour trouver des solutions sur les boucliers tarifaires, expliquer les choses. J'ai eu Thierry Mege, directeur d'EDF au téléphone en fin de semaine dernière qui m'a dit : "On va finir dingos parce qu'il y a les annonces et la dure réalité de savoir comment tu appliques les annonces."

Sébastien va vous parler de l'état des lieux, d'où on en est aujourd'hui, à peu près. Puisque tu as refait un point avec Aude Lenoir encore hier, ce que tu me disais tout à l'heure. Très complexe. Sébastien, si tu peux nous faire un peu de pédagogie, s'il te plaît.

*Sébastien Picot*: Je vais essayer de résumer les situations qu'on peut avoir. Dans notre groupement de commandes, on est engagé jusqu'à la fin de l'accord-cadre, c'est-à-dire le 31 décembre 2024 et jusqu'à la fin des marchés en cours, le 31 décembre 2024 en l'occurrence, pour ce qui nous concerne. À l'intérieur de ce groupement de commandes, il y a des collectivités qui ont moins de dix salariés et moins de deux millions d'euros de recettes annuelles et puis il y a des collectivités qui ont plus de deux millions d'euros de recette annuelle ou/et qui ont plus de dix salariés. Pour celles qui ont moins de dix salariés et moins de deux millions d'euros de recette annuelle, elles sont théoriquement en droit de bénéficier du tarif réglementé de vente, qui lui n'augmentera que de 15 % entre 2022 et 2023 et elles

sont aussi engagées, dans le cadre d'une convention de groupement, avec nous engagée dans une convention de groupement qui dit : "On fait une mise en concurrence pour obtenir un prix de marché." Ça veut dire qu'elles acceptent de fait, de ne pas avoir accès aux tarifs réglementés de vente en s'insérant dans un groupement de commandes tel que le nôtre. Pour leurs besoins, elles ne pourraient bénéficier du tarif réglementé de vente que sur les contrats dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA : l'éclairage public par principalement et puis quelques bâtiments dont la puissance souscrite est relativement modeste. Elles ont l'obligation, par contre, de mettre en concurrence, et c'est ce qu'on a fait historiquement pour elles, les contrats qui sont supérieurs à 36 kVA et ce n'est pas parce qu'elles sont bénéficiaires potentielles du tarif réglementé qu'il faut qu'elles oublient de mettre en concurrence quand même ces contrats.

Pour les autres collectivités qui ont plus de dix salariés et plus de deux millions d'euros de recettes, elles n'ont pas accès aux tarifs réglementés de vente, quelle que soit la puissance des contrats. En fait, ce n'est pas vraiment elles qui nous questionne sur le sujet, est-ce qu'il est possible de retourner aux tarifs réglementés ? C'est plutôt la première catégorie de collectivités que j'ai citées. Les appels récents qu'on a majoritairement, c'est pour savoir comment vont s'appliquer les décisions gouvernementales et les dispositions prises pour le soutien aux collectivités vis-à-vis de cette flambée de l'énergie, plus que pour sortir du groupement, ce qui a été une question, on va dire, il y a plutôt trois mois maintenant, même s'il y a des rémanences. Voilà.

Il va s'appliquer deux dispositifs pour les collectivités qui sont, dans le premier cas que j'ai cité, elles vont avoir le droit à un bouclier tarifaire qui est prolongé sur 2023. La mécanique est un petit peu complexe, mais en gros, elles vont bénéficier sur le contrat d'électricité du même rabais que celles qui ne sont pas dans un groupement d'achat ou celles qui n'ont pas souscrit à un contrat direct en offre de marché que subissent les collectivités avec la limitation du tarif réglementé à plus 15 % par rapport à l'année antérieure. Pour les autres collectivités, elles vont bénéficier de l'amortisseur électricité et c'est là qu'on a beaucoup entendu parler, l'État va prendre en charge 50 % de vos consommations au-delà d'un certain plancher de 160 €, ce qui fait en gros une aide de l'ordre de 20 à 25 % sur la facture TTC. Voilà. Il va y avoir deux dispositifs et vous aurez le droit à l'un ou à l'autre, mais pas aux deux.

Charge à vous de le déclarer en utilisant un modèle d'attestation qui est paru au JO le 31 décembre de cette année et de la transmettre à votre fournisseur. Dans le cadre de notre groupement d'achat, le fournisseur EDF nous demande de patienter un tout petit peu avant d'envoyer ces attestations. Il voudrait dématérialiser cette procédure au maximum et vous permettre de le faire en ligne pour éviter de leur côté de recevoir soit des liasses de papiers, parce qu'il faut en faire un certain nombre d'attestations, soit éventuellement des courriels en pagaille qui pourraient, pourquoi pas se perdre. Il préférerait faire la démarche en ligne le plus possible. Ils vont nous préciser les choses d'ici à la fin janvier. J'ai encore eu madame Magne hier par courrier électronique interposé et elle nous demande juste un petit peu de patience et je lui citais la morale de la fable de La Fontaine, Le lion et le rat : "Patience, etc." Merci.

*Sébastien Gouttebel* : Clairement, ça plombe sacrément l'ambiance. Dans la capacité des collectivités, toutes, qu'elles soient plus petites, plus grandes, ça va impacter les capacités d'autofinancement, ça va impacter la capacité à porter des projets d'investissement. On le

sait tous. On va faire le dos rond comme on dit, en espérant que ça aille mieux, mais le manque de visibilité, vous l'avez compris, rend perplexe, agace et interroge et là-dessus, on vous tiendra informés.

Ce qu'a oublié de dire Sébastien, c'est qu'on est tous dans les interactions avec les autres collègues des autres départements, avec justement Aude Lenoir à l'ADUHME pour regarder comment ça s'applique. L'idée c'est de pouvoir effectivement reconstruire peut-être un webinaire pour réexpliquer les choses, parce que c'est tellement technique, c'est tellement technique l'application. Pour me l'être fait expliquer quand même un paquet de fois, on se l'est tous expliqué un paquet de fois, mais on a beaucoup de collègues dans nos mairies et de secrétaire de mairie qui vont quand même se gratter un peu la tête pour comprendre les articulations. On est en train aussi de se dire : "On va proposer ça pour faire un peu de pédagogie et de savoir ce qu'il faut donner comme document en temps et en heure en fonction de s'ils sont dans le groupement ou pas." Voilà ce qu'on vous propose aussi, les collègues, pour apporter un peu d'explications sur ce volet-là, mais effectivement, ça ne reste pas bien amusant.

Un point d'information, plan de relance. Tout ce qu'on avait, l'Agence nationale du sport, la rénovation des gymnases et des terrains de sport, tous les travaux sont réceptionnés, les 58 chantiers, les appels de fonds au préfet et des membres de l'ARS et l'Agence nationale du sport, c'est fait au cours des prochains mois, une belle réalisation. Je vous rappelle qu'on avait eu un million d'euros. Il ne devait pas y avoir de programme 2022. Au mois de juillet, on nous a dit : "En fait, il y en a un." On nous a demandé de focaliser, toujours sur des terrains de sport, mais liés aux CRTE contrats de relance et de transition écologique ruraux. Nos collaborateurs en juillet-août et les entreprises en juillet-août, puisqu'il fallait faire ça pour début septembre, ont fait un gros travail à un moment où ce n'était pas si simple pour se focaliser sur la ruralité, à la demande de l'Agence nationale du sport.

On est parti du niveau régional avec un avis et classé premier. Au résultat final national, c'est la rénovation de la piscine de Chamalières qui a été prise. Ravi pour les copains de Chamalières, mais ça fait un peu mal aux fesses quand même par rapport au travail qui a été fait par nos collaborateurs, les entreprises, pour qu'on puisse monter ce type de projet monstrueux. On se devait quand même de vous le dire, alors on ne perd pas espoir, on est prêt, puisque tout le travail de fond est fait, à recandidater si on a des opportunités sur cette partie-là.

Je me permets de vous dire aussi sur l'information, puisqu'on était avec nos amis d'Enedis, mercredi à la préfecture, on travaille et on a d'ores et déjà écrit, là aussi, on a un courrier qui est prêt au syndicat, sur le fonds vert. Vous en avez tous entendu parler, et il y a un volet éclairage public. J'ai écrit au préfet de région, au préfet de département pour dire que nous, on était prêts à faire 15 millions d'euros de travaux et le secrétaire général nous a bien sorti le joli courrier avec le diagnostic qu'on a quand on était mercredi à la préfecture et il a dit : "Oui, voilà, les neuf millions d'euros que vous demandez, ça va être compliqué." Parce que l'enveloppe du Fonds vert au niveau régional, je le fais de mémoire, ça doit être un peu plus de 230 millions d'euros et comme le Puy-de-Dôme a 10 % de la population totale de l'Auvergne Rhône-Alpes, la pratique était plutôt d'avoir 10 % de ce montant-là, mais le secrétaire général a été clair avec nous en disant : "Justement, vous avez bien fait d'écrire au préfet de région, ça me permet de demander des sous en plus." C'est de bonne guerre quand on a un peu la règle du jeu.



Les arbitrages définitifs ne sont pas faits sur l'attribution au département du Puy-de-Dôme puisque dans le fonds vert il y a tout le volet rénovation, bâtiment, terre et tout le reste, vous l'avez vu, je ne vais pas revenir là-dessus, mais on s'est bien positionnés fortement pour pouvoir en bénéficier. Depuis le temps qu'on attend qu'on ait un peu de fonds dédiés à la rénovation de l'éclairage public, on est prêts à faire feu, comme on dit. On attend juste maintenant les instructions et les consignes et de voir après tout combien on peut avoir, mais on adaptera. Il nous semblait intelligent de demander beaucoup. Voilà, je vous le résume comme ça.

L'information sur le déploiement des bornes de recharge électriques.

*Sébastien Picot* : Si tu permets ?

*Sébastien Gouttebel* : Oui. Vas-y, Sébastien.

*Sébastien Picot* : Peut-être essayer de glisser quelques projets d'éclairage sportif qu'on avait présenté au programme NS 2022 dans le cadre du Fonds vert. On va voir si on ne peut pas utiliser le travail déjà fait.

*Sébastien Gouttebel* : Aussi, c'est vrai, tu as raison, tu me l'as dit, je l'avais zappé. Pour une information sur les bornes de recharge, vous trouverez tout sur le site internet et ainsi de suite. Vous savez que toutes les mutations sont faites, alternatives, continues. Maintenant on a tous les modes.

Un point d'information sur le Contrat de Chaleur Renouvelable. On en parle beaucoup, de façon directe, indirecte depuis ce matin. On a déposé le dossier de candidature fin novembre. On a l'accord sur l'objectif qui est du 10 janvier. C'est pour cela que vous avez reçu des documents, certains tardivement, mais vous voyez que c'est tout neuf, comme on dit. Quatorze gigawatts de chaleur renouvelable sur trois ans, l'objectif à atteindre, soit près de huit millions et demi d'aides disponibles sur le territoire. Là, on est hors métropole et Riom Limagne et Volcan et Ambert finissent leur convention à la fin de l'année après ils pourront venir nous dès qu'ils auront fini ce qui existe pour eux, de leur côté.

Début de la mission, 1<sup>er</sup> février pour trois ans, c'est demain. Pour nous, on va accompagner le montage des dossiers, les instruire, verser les subventions. Le partenariat avec l'ADUHME, on l'a évoqué à deux voix avec Rémi tout à l'heure pour le conseil technique, les supports de communication en cours de réalisation et le recrutement, vous avez le logo à l'écran, sur l'identité visuelle, ce qu'on a pu valider. Après on a, sur cette partie-là, mais on est prêts, on va le recommander auprès de toutes les collectivités, maintenant qu'on est prêt à agir et on va temporiser pour qu'on commence à prendre acte et vous avez compris que la personne arriverait d'ici deux mois, celle qu'on recrute, mais on va bien informer bien avant les collectivités de notre capacité à agir.

Convention installation vidéo protection. Pour Maringues, il y a des déploiements de caméras, on ne demande pas de redevance, vous le savez.

On a un travail de fond qui se fait et qui accélère en ce moment sur la refonte du site internet. Depuis deux ans, on s'est appuyé sur Campagnol. C'est porté par l'association des maires ruraux. Ça ne coûte pas grand-chose et rien, mais ça a été à une première reprise du site internet pour que vous puissiez retrouver de l'information, de ce que l'on fait, des

documentations et ainsi de suite. Quentin ou Vladimir, Je veux bien que tu prennes la parole s'il te plaît.

*Vladimir Longchambon* : Bonjour à tous, je serai très bref parce qu'on a dépassé les deux heures de réunion et que c'est la capacité moyenne d'attention de chacun et je le comprends. Avant, nous avions un site internet dont nous avons caché le corps il y a bientôt deux ans, et dans cette volonté de communication, sous la tendre férule de mon Président, Campagnol, pour une somme modique, avait fait une refonte du site internet, en partenariat bien sûr avec notre chargé de communication Lucie Aucouturier, ici présente. L'idée c'est d'améliorer ce site internet en y joignant ce qu'on appelle un extranet, c'est-à-dire en conservant la partie existante dans WordPress. Il ne s'agit pas de réinventer la machine à courber les bananes, mais par contre la partie extranet peut être une partie extrêmement intéressante puisque c'est une partie login / mot de passe où chaque commune, par exemple, ou chaque élu aurait accès à des documents qui concerneraient soit son mandat, soit sa commune. C'est-à-dire qu'une commune se connecterait et pourrait avoir accès, par exemple, au chantier en cours sur sa commune, à l'état général d'avancement des factures, enfin, tout ce qu'il pourrait.

Ça permettrait d'économiser du temps pour vous et aussi du temps et de l'efficacité vis-à-vis des services qui sont perpétuellement dérangés. C'est normal pour des gens qui veulent obtenir des informations sur les chantiers en cours, sur leur commune ou sur des avancements de factures. Nous avons reçu plusieurs entreprises et a été retenu Un air de pixel. Les devis variaient de 15 000 à 80 000€ pour la même prestation. Là, on est sur une facture à 20 000€ je crois, à peu près, à la louche. On va commencer les réunions avec les services concernés pour savoir comment on s'organise en interne et faire fonctionner ça correctement et on essaiera si tout va bien et qu'on a le vent dans le bon sens, d'être à peu près disponible et prêt pour lancer ça au moment des réunions de secteur en fin d'année 2023.

*Sébastien Gouttebel* : Merci, Vladimir pour les explications. Là aussi, vous voyez que dans les volontés d'évolution, c'est aussi, on l'avait dit, la transparence des nouveaux outils donnés au service des collectivités, des collaborateurs, des communes. Quand on est dans les phases de construction budgétaire, s'il y a un accès à tout avec deux ou trois clics, de savoir ce qu'il y aura à payer cette année-là et de regarder si c'est décalé, ainsi de suite, je pense que ça va bien aussi dans le sens du service qu'on doit apporter aux territoires.

Pierre-François, s'il te plaît, si tu veux bien, nous faire le plaisir de venir à la tribune.

*Pierre-François Mangeon* : Merci. Vous voulez qu'on parle un petit peu de délestage ? J'ai entendu. Je vais rester debout, je suis mieux. Quand Sébastien évoquait le délestage, j'ai entendu dans la salle le non délestage. On va être prudents, d'autant plus que fin janvier, vous savez que c'est la Saint Claude Michy. Claude qui organise le Trophée Andros, tous les ans, il se met à neiger et il commence à faire très froid. Ce qui est prévu, par exemple sur Besse, c'est 50 cm de neige, si je crois la météo agricole. On va rester prudent sur le délestage, le délestage est possible. On s'y est préparé et on en parlait tout à l'heure, avec la préfecture. On s'y est préparé très fort, notamment pour faire en sorte que s'il y a des coupures, elles soient maîtrisées et qu'elles ne concernent pas, dans le jargon, les sites prioritaires. Les sites prioritaires, ce sont les établissements de santé, ce sont des moyens

de télécommunications qui sont extrêmement importants aussi pour le pays, ce sont des installations militaires, c'est de l'industrie qui travaille pour la défense nationale.

La préfecture a établi cette liste de sites prioritaires. Il y en a 185, très précisément, sur le Puy-de-Dôme, et on a constaté, quand on a reçu cette liste de sites prioritaires, qu'il y avait des trous dans la raquette. Vous pouvez avoir des sites où vous avez plusieurs points de livraison et tous les points de livraison ne sont pas tous raccordés au même poste de transformation qui ne sont eux-mêmes pas tous raccordés au même départ moyenne tension. Je suis désolé, c'est un petit peu technique. Pour autant, ça veut dire qu'on a dû aller, pardonnez-moi l'expression, à la chasse aux points de livraison. On a travaillé avec les services de la préfecture, la DREAL, l'Agence régionale de santé pour récupérer toutes ces informations. Ce que je veux vous dire, c'est que c'est très important d'avoir fait ce travail et qu'on sera prêts pour les hivers suivants. Parce qu'en fait, cette situation qu'on a vécue ou plutôt non vécue puisqu'il n'y a pas eu de délestage, ça va nous permettre de nous préparer pour les 15 ans qui viennent.

Parce qu'il est fort probable que dans les 15 ans qui viennent, on aura, c'est absolument certain, au moins un épisode de délestage, voire plus. Il y a un gros travail qui a été fait. Ce travail était fondamental. Voilà. Autrement, sur le délestage, il y a eu une polémique sur les personnes à haut risque vital. Vous en avez entendu parler, à la fin de l'année ? On a sorti de son contexte une expression de notre porte-parole nationale qui a fait croire aux Français que les personnes à haut risque vital étaient des gens qui n'étaient pas importants pour Enedis. On n'est pas obligé d'écouter Cyril Hanouna, vous imaginez bien que pour nous, ce sont des personnes extrêmement importantes. Ce qu'il s'est passé dans la tête de notre collègue, c'est qu'il y a les sites prioritaires et les personnes à haut risque vital. Dans sa tête, quand on lui a parlé des personnes à haut risque vital, il s'est dit : "Ce ne sont pas les prioritaires parce que ce ne sont pas les sites prioritaires." En tout cas, sur les personnes à haut risque vital, il faut bien entendre, vous qui êtes dans les communes, que ces personnes pourront être coupées électriquement, mais ça c'est prévu depuis des années. Ils le savent. L'Agence régionale de santé a les noms de tous ces gens-là, leurs coordonnées, nous-mêmes, on les a, il y en a très exactement 65 sur le Puy-de-Dôme. L'autre jour, il y a 15 jours, quand j'étais à la préfecture, il y en avait 64, depuis lundi, il y en a 65. C'est un truc qui évolue en permanence et il y en a quelques-uns qui, hélas, ont disparu. D'ailleurs, nous sommes allés sur le terrain parce que quand on avait des hésitations, on est allé voir et on allait frapper aux portes et c'est arrivé, hélas. Plus sérieusement, ils ont des moyens autonomes qui leur permettent de continuer à avoir l'alimentation électrique qui permet soit d'avoir une assistance respiratoire ou des enfants aussi qui sont alimentés, en termes de nutrition par des pompes. On les connaît tous, on les préviendra à J-3, on leur enverra un SMS. On tâchera de les avoir par téléphone, il faut qu'ils acquittent le fait qu'on les a bien prévenus et qu'ils puissent prendre des mesures préventives et rejoindre un établissement de santé parce que c'est ce qui est prévu avec l'Agence régionale de santé. Si on n'arrive pas à les joindre, on se déplacera encore et on ira frapper aux portes pour les prévenir. Pas d'inquiétude sur le sujet.

*Sébastien Gouttebel* : Merci Pierre-François, mais c'est vrai qu'à force d'entendre des absurdités à la télé, non blague à part, ça en fait une de plus et ce que vient d'expliquer Pierre-François, vous voyez que derrière, si c'est 65 personnes, ça reste à taille humaine et gérable par ses équipes pour passer des coups de fil, pour s'assurer que tout sera fait au

mieux. Je crois que là aussi, il faut garder raison. Il faut aussi apporter de l'apaisement et pendant tout ce temps-là, on est au courant, on est en interface aussi et c'est le but du jeu. Juste deux petits points d'actualité. La conférence qu'on a faite mercredi, la conférence loi NOME, on parle de la qualité des réseaux, la qualité du service. C'est très institutionnel tout ça. On parle des plans pluriannuels d'investissement, on rappelle qu'Enedis a investi autour de 45 millions d'euros sur le territoire dernièrement, et c'est toujours prévu comme ça, que de notre côté, c'est plutôt 12 sur l'électrification, mais c'est quand même des sommes non neutres pour améliorer la qualité du service dans le département. Je le fais de mémoire aussi, vous m'arrêtez Pierre-François et Sébastien, plutôt très bien classé au niveau national. Quand il y a une coupure, c'est toujours emmerdant, on est d'accord et au bout de quatre minutes quand je suis à la maison, au bout de quatre minutes, je me dis : "Je me prépare." Et généralement la cinquième, je commence à avoir des sms et des trucs. "Comment ça se fait ? Est-ce que tu as de l'information ?" C'est vrai que globalement plus personne ne supporte grand-chose et les cinq minutes on voit que c'est la fin du monde. Vous dire que derrière ça, les équipes d'Enedis, puisque c'est notre concessionnaire, on travaille ensemble pour effectivement améliorer les réseaux, définir les priorités, souvent en zone montagne, vous redire que tout ne sera pas enfoui, il faut le redire, on n'enfouira pas tout parce que ça peut être une bonne solution, mais parfois ça n'en est pas une, d'avoir des choses qui sont en aérien c'est bien aussi. Redire que notre concessionnaire a des campagnes d'élagage et vous le savez, vous êtes prévenus quand il passe sur votre territoire. C'est important parce que malheureusement on n'est pas à l'abri d'avoir de gros arbres qui tombent sur une ligne dans un coin. On l'a encore vécu sur Sancy il n'y a pas longtemps. C'est des choses qui arrivent, mais on a quand même une proximité de terrain. Si tu me permets Pierre-François, aussi derrière tout ça, on a peu parlé des raccordements. Nos photovoltaïques, il y a de nouveaux producteurs, le nombre de producteurs explose, il faut raccorder et on a des vraies difficultés à raccorder tout le monde en temps et en heure, que ce soit de notre côté, du votre, mais il faut aussi le dire parce que la montée en puissance, on n'a pas le calibre, des bons effectifs, que ce soit les entreprises qui travaillent pour nous. Sur le point positif, Pierre François peut être rappelé ce que tu souhaites faire.

*Pierre-François Mangeon:* En effet, c'est compliqué de réaliser tous les raccordements qui nous sont demandés, notamment sur de la production photovoltaïque et ce sera d'autant plus compliqué que la loi d'accélération sur les énergies renouvelables, qui est passée au Parlement la semaine dernière, prévoit de réduire les délais de raccordement par deux. Sur le département du Puy-de-Dôme et plus généralement sur l'Auvergne, en tête de gondole, on a l'Allier et le Cantal et puis derrière on a le Puy-de-Dôme. On va avoir beaucoup de raccordements à faire sur des productions de plus de 100 kVA. Ça veut dire quoi ? En fait, ce sont des bâtiments agricoles sur lesquels sont installés des panneaux photovoltaïques pour produire l'électricité, ce qui se comprend. Les paysans qui tirent la vache par la queue, on connaît, c'est très bien. Sauf que ça pose des problèmes d'évolution du réseau et on est obligé de se renforcer. Pour vous donner, ce ne sont pas des informations hyper confidentielles, on était sur un train qui faisait que depuis quatre, cinq ans, sur Enedis Auvergne, on remplaçait les gens qui partaient en inactivité par des embauches. On était sur 25 embauches par an.

À partir de cette année 2023 et ce sera vrai pour 2024, on passe à 65 embauches. En fait, nous sommes la première DR en France, la première Direction régionale, la première la plus

impactée sur les raccordements ENR. Donc, on s'y prépare. Après, ce n'est pas immédiat. Quand vous prenez des jeunes embauchés, ils ne sont pas opérationnels tout de suite, il va falloir les former, ça va prendre un petit peu de temps, ça ne va pas prendre cinq ans non plus, mais en même temps on monte en puissance, on va monter en compétence pour essayer de répondre du mieux possible aux déploiements des ENR. Déploiements qui sont indispensables puisque de toute façon, on n'arrivera pas à mettre sur le réseau électrique national, des réacteurs avant quinze ans. Quand je dis réacteurs, c'est réacteurs nucléaires, il va falloir de tout, mais ça, on le savait et on a toujours dit, il faudra de tout, il faudra toutes les énergies renouvelables possibles si on veut, pardonnez-moi l'expression, tuer les fossiles.

*Sébastien Gouttebel* : Merci pour les explications.

*Pierre-François Mangeon* : Trente secondes. Peut-être derrière on n'arrivera pas à tout enfouir. Quand je dis on n'arrivera pas, je parle de la collectivité, de vous, de nous, des français et de manière générale. Parce que quand on regarde la totalité du kilométrage de ligne moyenne tension qu'il faudrait enfouir, c'est juste pas raisonnable, sinon ça ferait exploser les prix d'électricité. On s'est engagé sur un programme de prolongation de la durée de vie des ouvrages aériens moyenne tension sur le département du Puy-de-Dôme. En gros, c'est 4 500 kilomètres. Ça veut dire que jusqu'à présent, on faisait de la prolongation de durée de vie, c'est-à-dire qu'on faisait des travaux de maintenance, on changeait des isolateurs par exemple, pour redonner une durée de vie de quinze ans à ce réseau moyenne tension aérienne. Là on fait de la rénovation programmée maintenant et l'objectif, c'est que ça dure 25 ans. Je vous donne un exemple, plutôt que de changer un isolateur, vous savez, sur le réseau moyenne tension, vous avez des poteaux, puis vous avez un armement en haut, puis vous avez trois isolateurs, toujours trois fils.

Quand il y a besoin de changer un isolateur, on change un : l'armement et deux : les trois isolateurs. C'est-à-dire que vraiment, on va mettre beaucoup d'argent, en gros deux millions d'euros tous les ans pendant une quinzaine d'années. Ça représente quand même pas mal de sous. Alors on avait fait une opération, vous êtes venus voir, on en fera d'autres dans les communes. On invitera d'ailleurs les élus à venir voir ces chantiers qui sont, j'allais dire spectaculaires, en fait on comprend bien ce qu'il se passe parce que c'est de l'aérien. Ça a au moins cet avantage, c'est que c'est très visible parce que quand on enfouit, on ne voit rien et là, ce sera très visible et je m'engage en 2023 à inviter des élus partout, là où il y aura de la rénovation programmée, à organiser des visites de chantiers. Merci, j'étais un peu long, excusez-moi.

*Sébastien Gouttebel* : Merci, Pierre François, mais c'était important aussi qu'on fasse cette actualité à deux voix, de ce qui se passe sur les territoires et des volumes financiers qui sont quand même injectés tous les ans pour le maintien et la qualité des réseaux et du service. Sauf grande question, grande interrogation, on arrive aux 2 h 15, on a à peu près tenu le timing. Je vous propose qu'on partage le verre de l'amitié et plus si affinités comme disait un de mes collègues et ami. Oui, t'as une question ? S'il te plaît. Le micro arrive.

*Non identifié* : Désolé, la réunion était suffisamment longue, mais il faut que j'en rajoute une petite couche. Il y a pas mal de communes qui ont été victimes de vols de câbles sur

l'éclairage public sur le sud de Clermont. J'aimerais savoir si Territoire d'Energie et le nord aussi, désolé pour les collègues. J'aimerais savoir si Territoire d'Energie envisage des choses sur la sécurisation des candélabres. Une solution technique. Je ne sais pas si on peut rendre les trappes inviolables ou autre, mais en tout cas qu'on nous remplace l'existant par ce qu'il y avait et j'ai bien peur que les choses ne recommencent très rapidement.

*Sébastien Gouttebe I:* Merci pour le rappel et effectivement j'ai zappé l'info, le point d'information. J'ai réécrit, j'avais écrit le 31 août au préfet, colonel gendarmerie, procureur, courrier sans réponse. J'ai réécrit suite à la dernière la deuxième ou la troisième vague, je ne sais pas comment on doit l'appeler, il y a un petit mois, c'est bien ça ? Juste avant les fêtes, début décembre, au trois même. Vous avez vu qu'il y avait eu quelques articles dans le journal et dans le Bazar, ainsi de suite. Ça les réveille, mais pas vite. J'apporterai ta réponse, mais ça ne les réveille pas vite. Il y a des entreprises qui se sont fait piquer des câbles sur chantier. Ce n'est pas dans notre comptabilisation puisque c'était à eux de sécuriser leur approvisionnement. C'est à peu près, je crois, autour de deux kilomètres, Christophe, quelque chose comme ça ? Oui c'est au moins ça. Nous, on frôle les 11 kilomètres maintenant et en tonnes c'est autour de sept à huit tonnes. Clairement, il y a bien une revente organisée derrière. Il faut arrêter de nous prendre pour des imbéciles. Il y a bien un truc qui se passe.

Sébastien a eu quelqu'un de la police la semaine dernière, à qu'il a fallu envoyer tous les tableaux de ce qu'on avait à jour, mais alors la police, c'est que globalement la métropole, il n'y a rien. Pour vous faire court, ça s'est passé beaucoup dans les territoires ruraux et normalement c'est la gendarmerie. Je l'ai dit l'autre jour, je vais faire du raisonnement par l'absurde, on va réécrire la semaine prochaine à la collègue de gendarmerie pour lui dire : "Nous avons été contactés par la police en cœur métropolitain, venez nous donner votre numéro de contact en interne, vous la gendarmerie." À ce jour, pas de coup de fil.

Tu peux nous rappeler le montant des pertes, 300 000 maintenant, on n'est pas loin de 250 000. On est autour de 300 000€ et c'est là le début de ma réponse. Remettre en état, effectivement, quand on est dans une règle du jeu du moitié-moitié, ça veut dire que c'est 150 000 pour le syndicat, mais c'est 150 000 répartis par les communes impactées. On a des communes qui prennent cher. À part chez toi, t'as eu 650 mètres, je crois, ou quelque chose comme ça ?

*Non identifié :* 7 500 € à charge--

*Sébastien Gouttebel :* C'est ça, à charge de la commune, mais autour de 650 mètres devant la mairie. L'idée c'est qu'on puisse faire de l'étalement de paiement et voir avec la DGFIP comment on peut organiser ça pour que les collègues puissent remettre en service en se disant : "On n'avait pas prévu de payer ça, mais on va le payer sur deux ou trois ou quatre ans, derrière." Vrai sujet parce qu'on ne peut pas assurer les 144 000 points lumineux du département. Sur la sécurisation des câbles, la nouvelle, tout ce qui se met maintenant sont compris, ils sont mis dans les bétons, ils sont sécurisés, mais il y a l'avant de ceux qui ont, on va dire huit, dix quinze ans et ainsi de suite. Il y a l'avant, les équipes y travaillent mais, ceux qui font le travail sont vraiment montés en compétence parce que tirer 650 mètres en une nuit dans un coin, il faut du bon véhicule, du matériel et des trucs. C'est très agaçant,

mais moi ce qui m'agace le plus, c'est la non-réponse des services préfectoraux de gendarmerie et procureur de la République. On est qu'au début d'un quelque chose. Toutefois, tu as bien fait de reposer la question et j'ai manqué à tous mes devoirs de vous tenir au courant. Là aussi, faites passer le message, si vous voyez des trucs bizarroïdes, appelez les bleus tout de suite, parce qu'à un moment, faut les croquer un peu. Le préfet nous a dit l'autre fois : "Oui, il faudrait bien en attraper." C'est bien ce qui nous a dit, Sébastien ? Quand on était ensemble à Cournon au mois de décembre. Voilà où on en est. L'idée est plutôt de faire de l'étalement de paiement pour pouvoir sécuriser le truc. Parce qu'on avait évoqué avec Antonio, on avait dit : "Est-ce qu'on crée un fonds dédié ?" Ça veut dire que tu reconnais que le vol existe et qu'il est là, et ça je ne le souhaite pas. Qu'on soit très clair. Autant on travaille sur la création d'un fonds et on reviendra vous en parler, pour tous ceux qui ont subi des dégâts de tempêtes, des dégâts d'orage, que d'arriver à trouver une solution collective pour avoir quelque chose sur laquelle on puisse taper pour aider certains collègues qui ont eu des dégâts monstrueux liés à des orages, des événements climatiques affreux. Là, ça a du sens, pour moi, de créer un fonds dédié. Créer un fonds dédié pour légitimer le vol, non. On est bien d'accord. Voilà où on en est tout de suite et vous m'excuserez d'avoir zappé cet élément qui était quand même très important sur la chose et maintenant apéro, rigolade. Oui, une question au fond, pardon.

*Sébastien Gouttebel*: Représente-toi, s'il te plaît.

*Nicolas Sanchez* : Bonjour, Nicolas Sanchez, Pont-Château, je voulais avoir un état des lieux sur les demandes de modification ou d'extinction de l'éclairage public qui a été faite les mois précédents. Je voulais savoir un peu où ça en était.

*Sébastien Gouttebe l*: Globalement, je vais te la faire courte, on pourra renvoyer un tableau à tout le monde. Vu l'explosion du coût de l'énergie, on a été clairement très sollicité les équipes, mais aussi toutes les entreprises pour tenir compte des communes qui ne coupaient pas et qui se sont mis à vouloir couper, des communes qui ont voulu modifier les horaires et ainsi de suite, mais on a eu un nombre de demandes complètement folles et tant mieux puisqu'on est là pour faire de la sobriété. Clairement, ne pas éclairer les mouches la nuit, c'est quand même vachement bien pour dire clairement les choses, mais on vous fera un point qu'on peut envoyer par mail avec toutes les communes, les évolutions. Ça me semble plus sage et plus simple, mais il y a une vraie évolution sur tous ces éléments-là. Ça permet de vous rappeler aussi dans les informations, qu'on va rééquiper 4 000 transformateurs avec des nouvelles horloges, on l'avait dit à l'assemblée du mois d'octobre, qu'on avait une très bonne nouvelle. Là, les mairies ont commencé à recevoir les courriers. Je vous rappelle que les collectivités n'auront que 10 % du montant puisqu'on a eu 70 % de financement. On a attrapé 1,6 million sur 2,2 millions. Il n'y a aura que 10 %. On va rééquiper 4 000 transformateurs pour justement être plus efficace sur la programmation, la réactivité et qu'on puisse faire tout ça à distance. Voilà, je profite de tout ça, mais on enverra tout par mail, si tu es d'accord.

*Nicolas Sanchez* : Oui, mais, je comprends bien qu'il y a une charge de travail qui soit liée , tout le monde se réveille en même temps, mais c'est juste histoire d'avoir un planning, savoir à quoi s'en tenir, en fait.

*Sébastien Gouttebel* : Oui, mais on fera le point puisqu'on l'a en interne, il n'y a pas de soucis. Effectivement, on a eu une vraie révolution et notamment sur la métropole qui nous a demandé de couper des quartiers entiers aussi, vous voyez bien que ce ne sont pas que les territoires ruraux, tout le monde s'y est mis, pour dire clairement.

Apéro. Merci à tous, merci aux équipes.  
Vous nous rendez les zappettes en partant. Ne partez pas avec dans les poches.  
Apéro, casse-croûte et encore merci d'être venus nombreux ce matin.

Levée de séance à 12h20